

États financiers annuels

pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

États de la situation financière (en milliers, sauf les montants par part)

Aux 31 décembre 2023 et 2022 (note 1)

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Actif courant		
Placements (actifs financiers non dérivés) † (notes 2 et 3)	756 064 \$	752 429 \$
Trésorerie, y compris les avoirs en devises, à la juste valeur	437	629
Marge	1 032	5 193
Intérêts à recevoir	4 440	4 453
Actifs dérivés	6 031	3 816
Total de l'actif	768 004	766 520
Passif		
Passif courant		
Passifs dérivés	8 227	31 021
Total du passif	8 227	31 021
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 5)		
	759 777 \$	735 499 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie		
Catégorie A	25 935 \$	28 637 \$
Catégorie F	3 070 \$	2 873 \$
Catégorie O	730 772 \$	703 989 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part (note 5)		
Catégorie A	9,60 \$	9,18 \$
Catégorie F	7,97 \$	7,61 \$
Catégorie O	10,04 \$	9,58 \$

† Prêt de titres

Les tableaux ci-après indiquent que le Fonds avait des actifs qui faisaient l'objet d'opérations de prêt de titres en cours aux 31 décembre 2023 et 2022.

	Valeur globale des titres prêtés (en milliers de dollars)	Valeur globale de la garantie donnée (en milliers de dollars)
31 décembre 2023	9 034	9 635
31 décembre 2022	57 028	60 341

Type de garantie* (en milliers de dollars)

	i	ii	iii	iv
31 décembre 2023	–	9 635	–	–
31 décembre 2022	–	60 341	–	–

* Les définitions se trouvent à la note 2k.

Organisation du Fonds (note 1)

Le Fonds a été créé le 31 août 1994 (désignée la *date de création*).

	Date de début des activités
Catégorie A	26 septembre 1994
Catégorie F	6 juillet 2020
Catégorie O	1 ^{er} juin 2010

Fonds d'obligations mondiales CIBC

États du résultat global (en milliers, sauf les montants par part)

Pour les périodes closes les 31 décembre 2023 et 2022 (note 1)

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Profit net (perte nette) sur instruments financiers		
Intérêts aux fins de distribution	18 340 \$	16 560 \$
Profit (perte) sur dérivés	2 445	9 504
Autres variations de la juste valeur des placements et des dérivés		
Profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés	(11 133)	(53 349)
Profit net (perte nette) réalisé(e) de change (notes 2f et g)	(327)	82
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés	40 291	(81 777)
Profit net (perte nette) sur instruments financiers	49 616	(108 980)
Autres produits		
Profit (perte) de change sur la trésorerie	(300)	4 000
Revenu tiré du prêt de titres ±	19	93
	(281)	4 093
Charges (note 6)		
Frais de gestion ±±	316	381
Frais d'administration fixes ±±±	48	27
Honoraires des auditeurs	-	6
Frais de garde	-	9
Honoraires versés aux membres du comité d'examen indépendant	-	-
Frais de réglementation	-	2
Coûts de transaction	68	88
Charges liées à l'information aux porteurs de parts	-	98
Retenues d'impôt (note 7)	84	190
	516	801
Renoncations / prises en charge par le gestionnaire	(11)	(98)
	505	703
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)	48 830	(105 590)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie (à l'exclusion des distributions)		
Catégorie A	1 434 \$	(5 098) \$
Catégorie F	199 \$	(231) \$
Catégorie O	47 197 \$	(100 261) \$
Nombre moyen de parts en circulation pour la période, par catégorie		
Catégorie A	2 910	3 351
Catégorie F	401	280
Catégorie O	73 591	73 732
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (à l'exclusion des distributions)		
Catégorie A	0,48 \$	(1,52) \$
Catégorie F	0,49 \$	(0,83) \$
Catégorie O	0,64 \$	(1,36) \$

± Revenu tiré du prêt de titres (note 2k)

	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
	(en milliers)	% du revenu brut tiré du prêt de titres	(en milliers)	% du revenu brut tiré du prêt de titres
Revenu brut tiré du prêt de titres	25 \$	100,0	137 \$	100,0
Intérêts versés sur la garantie	-	-	-	-
Retenues d'impôt	-	-	(13)	(9,5)
Rémunération des placeurs pour compte – Bank of New York Mellon Corp. (The)	(6)	(24,0)	(31)	(22,6)
Revenu tiré du prêt de titres	19 \$	76,0	93 \$	67,9

±± Taux maximums annuels des frais de gestion facturables (note 6)

Catégorie A	1,00 %
Catégorie F	0,50 %
Catégorie O	0,00 %

±±± Frais d'administration fixes (note 6)

Catégorie A	0,15 %
Catégorie F	0,10 %
Catégorie O	s. o.

Frais d'administration et autres charges d'exploitation du fonds (note 9)

	2023	2022
(en milliers de dollars)	-	73

Fournisseur de services (note 9)

Les montants versés par le Fonds (incluant toutes les taxes applicables) à la Compagnie Trust CIBC Mellon au titre des frais de garde, et à la Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon Inc. (désignée *STM CIBC*) au titre des services de prêt de titres, de comptabilité, d'information financière et d'évaluation de portefeuille (déduction faite des prises en charge) pour les périodes closes les 31 décembre 2023 et 2022 étaient les suivants :

	2023	2022
(en milliers de dollars)	6	39

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables
(en milliers)

Pour les périodes closes les 31 décembre 2023 et 2022 (note 1)

	Parts de catégorie A		Parts de catégorie F		Parts de catégorie O	
	31 décembre 2023	31 décembre 2022	31 décembre 2023	31 décembre 2022	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)	1 434 \$	(5 098) \$	199 \$	(231) \$	47 197 \$	(100 261) \$
Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables ‡						
Du revenu de placement net	(144)	(498)	(34)	(70)	(12 659)	(24 334)
Remboursement de capital	(90)	(549)	(7)	(51)	(597)	(11 466)
	(234)	(1 047)	(41)	(121)	(13 256)	(35 800)
Transactions sur parts rachetables						
Montant reçu à l'émission de parts	1 794	1 522	816	3 313	11 300	276 550
Montant reçu au réinvestissement des distributions	230	1 030	40	117	13 256	35 800
Montant payé au rachat de parts	(5 926)	(9 958)	(817)	(216)	(31 714)	(229 119)
	(3 902)	(7 406)	39	3 214	(7 158)	83 231
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(2 702)	(13 551)	197	2 862	26 783	(52 830)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	28 637	42 188	2 873	11	703 989	756 819
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	25 935 \$	28 637 \$	3 070 \$	2 873 \$	730 772 \$	703 989 \$

Parts rachetables émises et en circulation (note 5)

Aux 31 décembre 2023 et 2022

Solde au début de la période	3 119	3 839	378	1	73 471	66 111
Parts rachetables émises	192	152	107	388	1 161	27 620
Parts rachetables émises au réinvestissement des distributions	25	111	5	15	1 367	3 670
	3 336	4 102	490	404	75 999	97 401
Parts rachetables rachetées	(635)	(983)	(105)	(26)	(3 254)	(23 930)
Solde à la fin de la période	2 701	3 119	385	378	72 745	73 471

‡ Pertes en capital nettes et pertes autres qu'en capital (note 7)

En décembre 2023, le Fonds disposait des pertes en capital nettes et des pertes autres qu'en capital suivantes (en milliers de dollars) pouvant être reportées en avant aux fins de l'impôt :

Total des pertes en capital nettes	Total des pertes autres qu'en capital venant à échéance de 2033 à 2043
33 420	—

Tableaux des flux de trésorerie (en milliers)

Pour les périodes closes les 31 décembre 2023 et 2022 (note 1)

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation (à l'exclusion des distributions)	48 830 \$	(105 590) \$
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Perte (profit) de change sur la trésorerie	300	(4 000)
(Profit net) perte nette réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés	11 133	53 349
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements et des dérivés	(40 291)	81 777
Achat de placements	(874 074)	(1 471 898)
Produits de la vente de placements	874 588	1 403 758
Marge	4 161	(4 118)
Intérêts à recevoir	13	49
	24 660	(46 673)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Montant reçu à l'émission de parts	13 910	281 471
Montant payé au rachat de parts	(38 457)	(239 353)
Distributions versées aux porteurs de parts	(5)	(21)
	(24 552)	42 097
Augmentation (diminution) de la trésorerie pendant la période		
	108	(4 576)
Perte (profit) de change sur la trésorerie		
	(300)	4 000
Trésorerie (découvert bancaire) au début de la période		
	629	1 205
Trésorerie (découvert bancaire) à la fin de la période		
	437 \$	629 \$
Intérêts reçus	18 353 \$	16 609 \$

Fonds d'obligations mondiales CIBC

Inventaire du portefeuille Au 31 décembre 2023

Titre	Taux d'intérêt nominal (%)	Date d'échéance	Autres renseignements	Valeur nominale	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
OBLIGATIONS INTERNATIONALES							
¹Dollar australien (note 10)							
Commonwealth d'Australie	3,25 %	2025/04/21	série 139	533 000	558	478	
Commonwealth d'Australie	4,25 %	2026/04/21	série 142	354 000	363	324	
Commonwealth d'Australie	0,50 %	2026/09/21	série 164	5 265 000	4 234	4 375	
Commonwealth d'Australie	2,25 %	2028/05/21	série 149	858 000	883	732	
Commonwealth d'Australie	3,25 %	2029/04/21	série 138	791 000	681	700	
Commonwealth d'Australie	1,00 %	2031/11/21	série 163	1 092 000	794	795	
Commonwealth d'Australie	4,50 %	2033/04/21	série 140	411 000	546	387	
Commonwealth d'Australie	3,75 %	2037/04/21	série 144	1 906 000	2 420	1 663	
					10 479	9 454	1,2 %
⁵Livre sterling (note 10)							
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	1,00 %	2024/04/22		689 000	1 131	1 150	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	5,00 %	2025/03/07		1 467 000	2 817	2 500	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	1,25 %	2027/07/22		1 343 000	2 170	2 106	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	0,13 %	2028/01/31		384 000	625	569	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	6,00 %	2028/12/07		370 000	869	699	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	0,88 %	2029/10/22		3 681 000	6 284	5 429	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	0,38 %	2030/10/22		1 696 000	2 193	2 348	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	4,75 %	2030/12/07		800 000	1 902	1 463	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	1,00 %	2032/01/31		555 000	752	777	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	4,25 %	2036/03/07		515 000	1 135	913	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	4,25 %	2046/12/07		3 295 000	9 677	5 657	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	1,50 %	2047/07/22		2 159 000	3 576	2 213	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	1,75 %	2049/01/22		752 000	1 572	803	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	0,63 %	2050/10/22		1 574 000	2 403	1 174	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	4,00 %	2060/01/22		1 997 000	6 078	3 339	
					43 184	31 140	4,1 %
Dollar canadien							
Gouvernement du Canada	2,50 %	2024/06/01		218 000	234	216	
Gouvernement du Canada	2,25 %	2025/06/01		1 261 000	1 312	1 230	
Gouvernement du Canada	1,50 %	2026/06/01		678 000	656	646	
Gouvernement du Canada	1,00 %	2026/09/01		5 570 000	5 124	5 223	
Gouvernement du Canada	1,00 %	2027/06/01		892 000	828	827	
Gouvernement du Canada	2,00 %	2028/06/01		85 000	80	81	
Gouvernement du Canada	1,25 %	2030/06/01		684 000	655	611	
Gouvernement du Canada	1,50 %	2031/12/01		1 873 000	1 587	1 663	
Gouvernement du Canada	4,00 %	2041/06/01		57 000	87	64	
Gouvernement du Canada	2,75 %	2048/12/01		1 111 000	1 348	1 055	
Gouvernement du Canada	1,75 %	2053/12/01		1 580 000	1 222	1 187	
Province de Québec	3,25 %	2032/09/01		760 000	721	735	
					13 854	13 538	1,8 %
²Renminbi chinois (note 10)							
République populaire de Chine	2,26 %	2025/02/24		36 030 000	6 778	6 738	
République populaire de Chine	2,35 %	2025/03/15		31 250 000	5 817	5 849	
République populaire de Chine	2,85 %	2027/06/04		29 050 000	5 542	5 516	
République populaire de Chine	2,62 %	2028/04/15		37 440 000	7 000	7 065	
République populaire de Chine	2,80 %	2029/03/24		21 800 000	4 149	4 141	
République populaire de Chine	3,02 %	2031/05/27		18 640 000	3 585	3 595	
République populaire de Chine	2,88 %	2033/02/25		10 000	2	2	
République populaire de Chine	2,67 %	2033/05/25		14 410 000	2 674	2 709	
République populaire de Chine	3,39 %	2050/03/16		15 040 000	2 957	3 061	
République populaire de Chine	3,19 %	2053/04/15		10 820 000	2 067	2 162	
					40 571	40 838	5,4 %
³Couronne danoise (note 10)							
Royaume du Danemark	1,75 %	2025/11/15		665 000	157	129	
Royaume du Danemark	0,50 %	2027/11/15	série 10Y	680 000	148	125	
Royaume du Danemark	4,50 %	2039/11/15		2 531 000	953	635	
					1 258	889	0,1 %
⁴Euro (note 10)							
République fédérale d'Allemagne		2024/03/15	coupon zéro	365 000	503	530	
République fédérale d'Allemagne		2024/04/05	série 179, coupon zéro	50 000	78	72	
République fédérale d'Allemagne	0,50 %	2025/02/15		2 650 000	4 087	3 776	
République fédérale d'Allemagne		2025/04/11	série 181, coupon zéro	965 000	1 394	1 364	
République fédérale d'Allemagne	0,50 %	2026/02/15		944 000	1 452	1 330	
République fédérale d'Allemagne	0,25 %	2027/02/15		1 027 000	1 426	1 422	
République fédérale d'Allemagne		2027/04/16	série 185, coupon zéro	1 520 000	1 982	2 083	
République fédérale d'Allemagne	0,50 %	2027/08/15		2 200 000	3 313	3 055	
République fédérale d'Allemagne		2028/11/15	coupon zéro	480 000	670	641	
République fédérale d'Allemagne	0,25 %	2029/02/15		2 818 000	4 229	3 799	
République fédérale d'Allemagne		2030/08/15	coupon zéro	2 662 000	3 660	3 443	
République fédérale d'Allemagne		2031/08/15	coupon zéro	5 855 000	6 983	7 416	
République fédérale d'Allemagne		2032/02/15	coupon zéro	475 000	592	595	
République fédérale d'Allemagne	1,00 %	2038/05/15		1 013 000	1 241	1 261	
République fédérale d'Allemagne	4,75 %	2040/07/04	série 08	889 000	2 551	1 741	
République fédérale d'Allemagne	3,25 %	2042/07/04		2 774 000	6 931	4 639	

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds d'obligations mondiales CIBC

Inventaire du portefeuille Au 31 décembre 2023 (suite)

Titre	Taux d'intérêt nominal (%)	Date d'échéance	Autres renseignements	Valeur nominale	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
République fédérale d'Allemagne		2052/08/15	coupon zéro	1 507 000	1 547	1 176	
République française		2024/02/25	coupon zéro	1 250 000	1 814	1 819	
République française		2024/03/25	coupon zéro	536 000	796	778	
République française	6,00 %	2025/10/25		2 403 000	4 481	3 730	
République française	0,50 %	2026/05/25		1 628 000	2 533	2 281	
République française		2027/02/25	coupon zéro	3 315 000	4 645	4 522	
République française	2,75 %	2027/10/25		2 947 000	4 685	4 392	
République française	0,50 %	2029/05/25		7 278 000	11 373	9 720	
République française		2030/11/25	coupon zéro	1 554 000	1 819	1 944	
République française		2031/11/25	coupon zéro	6 925 000	8 586	8 423	
République française	1,25 %	2036/05/25		3 926 000	5 589	4 868	
République française	4,00 %	2038/10/25		4 740 000	12 220	7 943	
République française	1,50 %	2050/05/25		614 000	1 266	653	
République française	0,75 %	2052/05/25		1 314 000	1 819	1 104	
République française	1,75 %	2066/05/25		2 005 000	3 006	2 102	
Royaume de Belgique	0,50 %	2024/10/22	série 82	578 000	914	828	
Royaume de Belgique	1,00 %	2026/06/22	série 77	624 000	1 006	884	
Royaume de Belgique		2027/10/22	série 91, coupon zéro	2 160 000	2 774	2 907	
Royaume de Belgique	5,50 %	2028/03/28	série 31	541 000	1 149	895	
Royaume de Belgique	0,90 %	2029/06/22	série 87	196 000	341	267	
Royaume de Belgique	4,25 %	2041/03/28	série 60	2 792 000	7 522	4 778	
Royaume de Belgique	1,70 %	2050/06/22	série 88	605 000	944	660	
Royaume d'Espagne	2,75 %	2024/10/31		2 813 000	4 741	4 096	
Royaume d'Espagne	1,95 %	2026/04/30		595 000	972	858	
Royaume d'Espagne	1,50 %	2027/04/30		7 840 000	12 214	11 098	
Royaume d'Espagne	1,45 %	2029/04/30		2 332 000	3 996	3 225	
Royaume d'Espagne	0,60 %	2029/10/31		525 000	866	686	
Royaume d'Espagne	1,25 %	2030/10/31		3 257 000	4 592	4 340	
Royaume d'Espagne	4,20 %	2037/01/31		75 000	186	122	
Royaume d'Espagne	0,85 %	2037/07/30		4 176 000	4 614	4 511	
Royaume d'Espagne	4,90 %	2040/07/30		1 014 000	2 687	1 761	
Royaume d'Espagne	1,20 %	2040/10/31		2 817 000	3 997	2 965	
Royaume des Pays-Bas	2,00 %	2024/07/15		920 000	1 484	1 336	
Royaume des Pays-Bas		2027/01/15	coupon zéro	535 000	768	733	
Royaume des Pays-Bas	0,75 %	2027/07/15		761 000	1 259	1 062	
Royaume des Pays-Bas	0,75 %	2028/07/15		1 216 000	1 842	1 674	
Royaume des Pays-Bas		2031/07/15	coupon zéro	440 000	611	547	
Royaume des Pays-Bas	3,75 %	2042/01/15		1 204 000	3 177	2 078	
Royaume des Pays-Bas		2052/01/15	coupon zéro	795 000	962	600	
République d'Autriche	1,20 %	2025/10/20		536 000	904	767	
République d'Autriche	0,75 %	2026/10/20		1 412 000	2 305	1 978	
République d'Autriche	0,50 %	2029/02/20		545 000	761	728	
République d'Autriche	0,90 %	2032/02/20		588 000	708	758	
République d'Autriche	3,15 %	2044/06/20		632 000	1 327	966	
République d'Autriche	1,50 %	2047/02/20		502 000	1 051	566	
République d'Autriche	0,75 %	2051/03/20		565 000	513	505	
République d'Autriche	3,80 %	2062/01/26		143 000	525	251	
République de Finlande	4,00 %	2025/07/04		337 000	614	503	
République de Finlande	2,75 %	2028/07/04		436 000	840	651	
République de Finlande	1,13 %	2034/04/15		905 000	1 474	1 151	
République d'Irlande	3,40 %	2024/03/18		412 000	719	602	
République d'Irlande	0,90 %	2028/05/15		510 000	873	708	
République d'Irlande	1,30 %	2033/05/15		1 275 000	2 234	1 698	
République de l'Italie		2024/01/30	coupon zéro	4 755 000	6 752	6 937	
République de l'Italie	1,85 %	2024/05/15		114 000	180	166	
République de l'Italie	2,50 %	2024/12/01		2 383 000	3 720	3 461	
République de l'Italie	1,60 %	2026/06/01		1 573 000	2 512	2 238	
République de l'Italie		2026/08/01	coupon zéro	4 845 000	6 674	6 603	
République de l'Italie	1,25 %	2026/12/01		1 416 000	2 251	1 985	
République de l'Italie	6,50 %	2027/11/01		1 242 000	2 260	2 056	
République de l'Italie	0,50 %	2028/07/15		4 310 000	5 918	5 661	
République de l'Italie	2,80 %	2028/12/01		2 526 000	4 206	3 668	
République de l'Italie	0,45 %	2029/02/15		155 000	200	199	
République de l'Italie	3,00 %	2029/08/01		724 000	1 349	1 055	
République de l'Italie	1,35 %	2030/04/01		1 507 000	2 228	1 977	
République de l'Italie	1,65 %	2030/12/01		4 275 000	5 854	5 624	
République de l'Italie	0,95 %	2032/06/01		115 000	145	138	
République de l'Italie	5,00 %	2034/08/01		55 000	118	90	
République de l'Italie	4,00 %	2037/02/01		1 581 000	3 481	2 342	
République de l'Italie	0,95 %	2037/03/01		6 586 000	8 177	6 756	
République de l'Italie	4,75 %	2044/09/01		2 779 000	6 525	4 379	
République de Pologne	2,75 %	2032/05/25		4 290 000	5 266	6 082	
					253 553	218 782	28,8 %
⁶ Shekel israélien (note 10)							
État d'Israël	3,75 %	2024/03/31	série 0324	221 000	96	83	
État d'Israël	1,75 %	2025/08/31	série 0825	324 000	135	115	
État d'Israël	6,25 %	2026/10/30	série 1026	162 000	84	64	

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds d'obligations mondiales CIBC

Inventaire du portefeuille Au 31 décembre 2023 (suite)

Titre	Taux d'intérêt nominal (%)	Date d'échéance	Autres renseignements	Valeur nominale	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
État d'Israël	2,00 %	2027/03/31	série 0327	184 000	78	65	
État d'Israël	2,25 %	2028/09/28	série 0928	148 000	65	52	
État d'Israël	1,00 %	2030/03/31	série 0330	3 379 000	1 340	1 057	
État d'Israël	5,50 %	2042/01/31	série 0142	369 000	236	160	
État d'Israël	3,75 %	2047/03/31	série 0347	91 000	49	30	
					2 083	1 626	0,2 %
⁷Yen japonais (note 10)							
Gouvernement du Japon	0,60 %	2024/03/20	série 333	75 150 000	948	707	
Gouvernement du Japon	0,40 %	2025/06/20	série 339	506 900 000	5 657	4 792	
Gouvernement du Japon	0,10 %	2026/09/20	série 344	1 204 650 000	10 886	11 338	
Gouvernement du Japon	0,10 %	2026/12/20	série 345	127 300 000	1 560	1 198	
Gouvernement du Japon	0,10 %	2027/06/20	série 347	232 400 000	2 459	2 185	
Gouvernement du Japon	0,10 %	2028/06/20	série 351	159 500 000	1 664	1 494	
Gouvernement du Japon	0,10 %	2029/12/20	série 357	301 600 000	3 530	2 808	
Gouvernement du Japon	0,10 %	2030/12/20	série 361	23 150 000	236	214	
Gouvernement du Japon	0,10 %	2031/06/20	série 363	102 300 000	1 176	939	
Gouvernement du Japon	0,20 %	2032/06/20	série 367	543 300 000	5 095	4 974	
Gouvernement du Japon	2,50 %	2034/09/20	série 16	82 750 000	1 202	921	
Gouvernement du Japon	0,70 %	2037/03/20	série 160	305 350 000	3 537	2 788	
Gouvernement du Japon	0,60 %	2046/12/20	série 53	273 950 000	3 303	2 124	
Gouvernement du Japon	0,70 %	2051/03/20	série 70	997 150 000	9 533	7 484	
Gouvernement du Japon	0,80 %	2058/03/20	série 11	931 000 000	9 429	6 734	
Japan Expressway Holding and Debt Repayment Agency	0,97 %	2035/01/31	série 237	200 000 000	2 712	1 909	
Japan Expressway Holding and Debt Repayment Agency	1,28 %	2035/06/29	série 250	200 000 000	2 821	1 966	
Japan Expressway Holding and Debt Repayment Agency	0,57 %	2037/06/30	série 316	200 000 000	2 561	1 772	
Japan Expressway Holding and Debt Repayment Agency	0,49 %	2038/07/30	série 355	200 000 000	2 523	1 725	
Japan Expressway Holding and Debt Repayment Agency	0,68 %	2038/09/17	série 210	100 000 000	1 290	872	
Japan Expressway Holding and Debt Repayment Agency	0,69 %	2038/10/29	série 364	1 300 000 000	15 409	11 493	
Japan Expressway Holding and Debt Repayment Agency	1,61 %	2045/06/20	série 159	100 000 000	1 379	943	
Japan Expressway Holding and Debt Repayment Agency	0,29 %	2049/06/18	série 234	800 000 000	8 964	5 278	
Japan Finance Organization for Municipalities	2,24 %	2030/03/28	série 6	300 000 000	4 418	3 128	
Japan Finance Organization for Municipalities	0,16 %	2030/04/26	série 131	300 000 000	3 711	2 765	
Japan Housing Finance Agency	2,31 %	2031/04/18	série 69	200 000 000	3 011	2 110	
Kansai International Airport Land Co. Ltd.	2,46 %	2028/12/20	série 17	160 000 000	2 333	1 649	
					111 347	86 310	11,3 %
¹⁴Ringgit malais (note 10)							
Fédération de Malaisie	3,88 %	2025/03/14	série 0118	587 000	198	170	
Fédération de Malaisie	3,50 %	2027/05/31	série 0307	1 240 000	391	357	
Fédération de Malaisie	3,89 %	2029/08/15	série 0219	433 000	148	126	
Fédération de Malaisie	4,25 %	2035/05/31	série 0415	2 185 000	721	646	
					1 458	1 299	0,2 %
Peso mexicain							
États-Unis du Mexique	10,00 %	2024/12/05	série M20	8 758 100	665	680	
États-Unis du Mexique	7,50 %	2027/06/03	série M20	6 859 500	484	507	
États-Unis du Mexique	8,50 %	2029/05/31	série M20	2 879 500	221	220	
États-Unis du Mexique	7,75 %	2031/05/29	série M	6 283 000	437	458	
États-Unis du Mexique	8,50 %	2038/11/18	série M30	10 875 600	809	810	
					2 616	2 675	0,3 %
⁹Dollar néo-zélandais (note 10)							
Gouvernement de la Nouvelle-Zélande	4,50 %	2027/04/15	série 0427	152 000	124	128	
Gouvernement de la Nouvelle-Zélande	3,50 %	2033/04/14	série 0433	18 954 000	14 574	14 889	
					14 698	15 017	2,0 %
⁸Couronne norvégienne (note 10)							
Royaume de Norvège	1,75 %	2025/03/13	série 477	2 215 000	338	282	
Royaume de Norvège	2,00 %	2028/04/26	série 480	3 777 000	582	468	
					920	750	0,1 %
¹⁰Zloty polonais (note 10)							
République de Pologne	3,25 %	2025/07/25	série 0725	1 477 000	557	484	
République de Pologne	2,50 %	2027/07/25	série 0727	1 057 000	398	329	
République de Pologne	2,75 %	2029/10/25	série 1029	1 594 000	608	480	
					1 563	1 293	0,2 %
¹²Dollar de Singapour (note 10)							
République de Singapour	2,38 %	2025/06/01		355 000	357	351	
République de Singapour	3,50 %	2027/03/01		412 000	433	421	
République de Singapour	2,88 %	2029/07/01		71 000	79	72	
République de Singapour	2,25 %	2036/08/01		185 000	207	177	
République de Singapour	2,75 %	2046/03/01		296 000	336	297	
					1 412	1 318	0,2 %
¹¹Couronne suédoise (note 10)							
Royaume de Suède	2,50 %	2025/05/12	série 1058	1 170 000	186	153	
Royaume de Suède	1,00 %	2026/11/12	série 1059	1 095 000	167	139	
Royaume de Suède	0,75 %	2029/11/12	série 1061	2 085 000	302	256	
Royaume de Suède	3,50 %	2039/03/30	série 1053	775 000	181	119	
					836	667	0,1 %

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds d'obligations mondiales CIBC

Inventaire du portefeuille Au 31 décembre 2023 (suite)

Titre	Taux d'intérêt nominal (%)	Date d'échéance	Autres renseignements	Valeur nominale	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
¹³Dollar américain (note 10)							
République de Colombie	3,13 %	2031/04/15	rachetable	1 509 000	1 504	1 633	
Obligation du Trésor des États-Unis	0,63 %	2024/10/15		32 000	40	41	
Obligation du Trésor des États-Unis	0,75 %	2024/11/15		160 000	202	205	
Obligation du Trésor des États-Unis	1,13 %	2025/01/15		1 599 000	2 015	2 041	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,50 %	2025/01/31		2 276 600	3 005	2 946	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,63 %	2025/03/31		12 436 000	16 396	16 093	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,88 %	2025/06/15		1 561 000	2 014	2 022	
Obligation du Trésor des États-Unis	3,00 %	2025/10/31		28 529 900	37 944	36 937	
Obligation du Trésor des États-Unis	5,00 %	2025/10/31		1 230 000	1 689	1 649	
Obligation du Trésor des États-Unis	1,63 %	2026/02/15		14 992 500	19 344	18 834	
Obligation du Trésor des États-Unis	1,13 %	2026/10/31		160 000	202	196	
Obligation du Trésor des États-Unis	1,25 %	2026/12/31		5 600 000	6 957	6 854	
Obligation du Trésor des États-Unis	1,88 %	2027/02/28		240 000	297	298	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,75 %	2027/04/30		255 000	325	325	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,38 %	2027/05/15		1 872 400	2 697	2 358	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,63 %	2027/05/31		2 024 000	2 567	2 569	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,25 %	2027/08/15		23 090 600	30 186	28 882	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,88 %	2028/05/15		8 826 300	11 373	11 227	
Obligation du Trésor des États-Unis	1,38 %	2028/10/31		14 460 000	16 898	17 074	
Obligation du Trésor des États-Unis	3,13 %	2028/11/15		9 232 500	12 544	11 832	
Obligation du Trésor des États-Unis	1,38 %	2028/12/31		4 885 000	6 015	5 750	
Obligation du Trésor des États-Unis	1,88 %	2029/02/28		240 000	295	289	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,75 %	2029/05/31		3 257 000	4 122	4 080	
Obligation du Trésor des États-Unis	1,75 %	2029/11/15		14 293 800	16 993	16 930	
Obligation du Trésor des États-Unis	0,13 %	2030/01/15		1 435	2	2	
Obligation du Trésor des États-Unis	0,63 %	2030/08/15		3 732 000	4 028	4 018	
Obligation du Trésor des États-Unis	0,88 %	2030/11/15		4 710 000	5 531	5 137	
Obligation du Trésor des États-Unis	1,38 %	2031/11/15		19 345 000	21 312	21 326	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,88 %	2032/05/15		12 861 000	15 906	15 823	
Obligation du Trésor des États-Unis	3,88 %	2033/08/15		2 661 000	3 533	3 529	
Obligation du Trésor des États-Unis	4,38 %	2038/02/15		315 700	618	441	
Obligation du Trésor des États-Unis	3,88 %	2040/08/15		3 399 700	5 265	4 408	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,00 %	2041/11/15		3 515 000	4 284	3 384	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,38 %	2042/02/15		145 000	176	148	
Obligation du Trésor des États-Unis	3,13 %	2044/08/15		7 816 100	12 416	8 807	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,75 %	2047/08/15		27 709 100	40 123	28 729	
Obligation du Trésor des États-Unis	3,00 %	2049/02/15		4 270 200	6 360	4 627	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,00 %	2051/08/15		3 559 000	3 954	3 097	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,88 %	2052/05/15		4 059 000	4 936	4 304	
					324 068	298 845	39,3 %
TOTAL DES OBLIGATIONS INTERNATIONALES					823 900	724 441	95,3 %
TOTAL DES OBLIGATIONS					823 900	724 441	95,3 %
TOTAL DES PLACEMENTS AVANT LES PLACEMENTS À COURT TERME					823 900	724 441	95,3 %
PLACEMENTS À COURT TERME (note 11)							
Gouvernement du Canada	5,14 %	2024/01/04	bon du Trésor	250 000	247	250	
Gouvernement du Canada	5,17 %	2024/01/18	bon du Trésor	2 200 000	2 170	2 195	
Gouvernement du Canada	5,13 %	2024/02/01	bon du Trésor	8 000 000	7 891	7 966	
Gouvernement du Canada	5,04 %	2024/02/15	bon du Trésor	4 775 000	4 711	4 746	
Gouvernement du Canada	5,04 %	2024/02/29	bon du Trésor	300 000	296	298	
Gouvernement du Canada	5,02 %	2024/03/14	bon du Trésor	3 500 000	3 453	3 465	
Gouvernement du Canada	5,05 %	2024/03/28	bon du Trésor	4 200 000	4 144	4 150	
Banque Nationale du Canada	4,95 %	2024/01/02	dépôt à terme	8 550 000	8 550	8 553	
TOTAL DES PLACEMENTS À COURT TERME					31 462	31 623	4,2 %
Moins les coûts de transaction inclus dans le coût moyen					-		
TOTAL DES PLACEMENTS					855 362	756 064	99,5 %
Marge						1 032	0,2 %
Actifs dérivés						6 031	0,7 %
Passifs dérivés						(8 227)	(1,1) %
Autres actifs, moins les passifs						4 877	0,7 %
TOTAL DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES						759 777	100,0 %

¹⁻¹⁴Les numéros de référence des couvertures correspondent au numéro de référence dans le tableau Actifs et passifs dérivés – contrats de change à terme.

Actifs et passifs dérivés – contrats à terme standardisés (note 11)

Valeur contractuelle (\$)	Nom du contrat	Date d'échéance	Nombre de contrats	Devise	Prix par contrat	Juste valeur (\$)	Profit (perte) latent(e) (en milliers de dollars)
3 432 470	Obligation du gouvernement du Japon Mini à 10 ans	mars 2024	25	JPY	146,10	3 442 546	10
1 188 512	Obligation du Trésor de la Corée à 3 ans	mars 2024	11	KRW	105,02	1 193 070	5
513 749	Obligation du Trésor de l'Australie à 10 ans	mars 2024	5	AUD	113,79	526 720	13
847 511	Euro BTP	mars 2024	5	EUR	115,88	871 456	24
356 047	Euro-BONO	mars 2024	2	EUR	121,70	370 320	14

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds d'obligations mondiales CIBC

Valeur contractuelle (\$)	Nom du contrat	Date d'échéance	Nombre de contrats	Devise	Prix par contrat	Juste valeur (\$)	Profit (perte) latent(e) (en milliers de dollars)
1 166 272	Obligation à 30 ans Euro-BUXL	mars 2024	6	EUR	132,88	1 243 839	78
1 689 872	Euro-OAT	mars 2024	9	EUR	128,36	1 731 342	41
1 649 768	Obligation d'État position longue	mars 2024	10	GBP	97,68	1 733 733	84
472 507	Obligation à long terme de la Confédération suisse	mars 2024	2	CHF	149,96	473 839	1
1 082 420	Euro-BTP à court terme	mars 2024	7	EUR	105,71	1 092 045	10
(15 385 500)	Obligation du gouvernement du Canada à dix ans	mars 2024	(130)	CAD	118,35	(16 143 400)	(759)
1 489 605	Ultra – Obligation du Trésor des États-Unis à long terme	mars 2024	9	USD	124,91	1 593 165	104
1 460 821	Obligation du Trésor des États-Unis à 10 ans	mars 2024	10	USD	110,25	1 495 857	35
2 437 554	Obligation du Trésor des États-Unis à 2 ans	mars 2024	9	USD	102,20	2 455 618	18
1 419 439	Obligation du Trésor des États-Unis à 5 ans	mars 2024	10	USD	107,12	1 441 302	22
9 980 008	Obligation du Trésor des États-Unis	mars 2024	65	USD	115,87	10 760 648	781
13 801 055	Actifs et passifs dérivés – contrats à terme standardisés					14 282 100	481

Au 31 décembre 2023, un montant de 1 031 982 \$ était déposé à titre de marge des contrats à terme standardisés.

Actifs et passifs dérivés – contrats de change à terme (note 10)

N° de réf. du contrat de couverture**	Contrepartie	Note de crédit de la contrepartie*	Date de règlement	Devise achetée	Valeur nominale	Devise vendue	Valeur nominale	Cours du change à terme	Cours du change de clôture	Profit (perte) latent(e) (en milliers de dollars)
1	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2024/03/15	CAD	4 713 456	AUD	5 280 000	1,120	1,106	(60)
1	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2024/03/15	CAD	4 454 573	AUD	4 990 000	1,120	1,106	(57)
	Banque Royale du Canada	A-1+	2024/03/06	BRL	40 325 000	USD	8 133 796	0,202	0,205	153
	Banque de Montréal	A-1	2024/01/29	CLP	3 686 195 000	USD	4 149 018	0,001	0,001	36
	La Banque de Nouvelle-Écosse	A-1	2024/01/29	CLP	3 529 260 000	USD	3 991 247	0,001	0,001	10
	La Banque de Nouvelle-Écosse	A-1	2024/01/29	USD	4 137 381	CLP	3 611 735 000	872,952	882,656	60
2	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2024/03/08	CAD	21 693 848	CNY	113 730 000	5,243	5,340	396
2	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2024/03/08	CAD	17 986 648	CNY	94 295 000	5,243	5,340	328
2	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2024/03/08	CAD	1 714 846	CNY	8 995 000	5,245	5,340	30
	Banque de Montréal	A-1	2024/01/29	COP	39 478 630 000	USD	9 038 665	0,000229	0,000257	1 443
3	Banque de Montréal	A-1	2024/01/29	DKK	605 000	CAD	122 169	0,202	0,196	(3)
3	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2024/01/29	CAD	950 488	DKK	4 855 000	5,108	5,091	(3)
4	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2024/01/17	EUR	815 000	CAD	1 193 220	1,464	1,463	(1)
4	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2024/01/17	EUR	700 000	CAD	1 018 052	1,454	1,463	6
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/01/17	CAD	108 003 618	EUR	74 865 000	0,693	0,683	(1 552)
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/01/17	CAD	95 769 988	EUR	66 385 000	0,693	0,683	(1 376)
4	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2024/01/17	CAD	1 493 912	EUR	1 020 000	0,683	0,683	1
4	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2024/01/17	CAD	878 772	EUR	600 000	0,683	0,683	1
4	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2024/01/17	CAD	793 735	EUR	540 000	0,680	0,683	3
4	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2024/01/17	CAD	632 048	EUR	430 000	0,680	0,683	3
4	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2024/01/17	CAD	599 350	EUR	410 000	0,684	0,683	(1)
4	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2024/01/17	CAD	893 449	EUR	605 000	0,677	0,683	8
4	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2024/01/17	CAD	642 398	EUR	435 000	0,677	0,683	6
4	Banque Royale du Canada	A-1+	2024/01/17	CAD	881 466	EUR	590 000	0,669	0,683	18
4	Banque Royale du Canada	A-1+	2024/01/17	CAD	710 396	EUR	475 000	0,669	0,683	15
4	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2024/01/17	CAD	1 366 868	EUR	930 000	0,680	0,683	6
4	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2024/01/17	CAD	1 163 133	EUR	795 000	0,683	0,683	-
4	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2024/01/17	CAD	1 082 342	EUR	730 000	0,674	0,683	14
4	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2024/01/17	CAD	911 836	EUR	615 000	0,674	0,683	12
4	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2024/01/17	CAD	666 639	EUR	455 000	0,683	0,683	1
4	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2024/01/17	CAD	637 336	EUR	435 000	0,683	0,683	1
4	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2024/01/17	CAD	577 909	EUR	395 000	0,683	0,683	-
4	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2024/01/17	CAD	1 029 215	EUR	705 000	0,685	0,683	(2)
4	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2024/01/17	CAD	956 221	EUR	655 000	0,685	0,683	(2)
5	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2024/02/29	GBP	125 000	CAD	213 127	1,705	1,688	(2)
5	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2024/02/29	CAD	681 489	GBP	405 000	0,594	0,592	(2)
5	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2024/02/29	CAD	496 394	GBP	295 000	0,594	0,592	(2)
5	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2024/02/29	CAD	1 060 082	GBP	620 000	0,585	0,592	13
5	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2024/02/29	CAD	512 967	GBP	300 000	0,585	0,592	6
5	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2024/02/29	CAD	14 710 687	GBP	8 545 000	0,581	0,592	286
5	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2024/02/29	CAD	14 607 394	GBP	8 485 000	0,581	0,592	284
6	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2024/03/01	ILS	225 000	CAD	82 372	0,366	0,366	-
6	Banque de Montréal	A-1	2024/03/01	CAD	979 958	ILS	2 655 000	2,709	2,730	8
6	Banque de Montréal	A-1	2024/03/01	CAD	716 052	ILS	1 940 000	2,709	2,730	5
	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2024/03/12	INR	69 910 000	USD	838 818	0,012	0,012	(2)
	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2024/03/12	INR	868 885 000	USD	10 391 932	0,012	0,012	23
7	Banque de Montréal	A-1	2024/02/29	JPY	55 760 000	CAD	529 492	0,009	0,009	(1)
7	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2024/02/29	JPY	57 595 000	CAD	539 703	0,009	0,009	6
7	Banque de Montréal	A-1	2024/02/29	CAD	742 444	JPY	79 285 000	106,789	105,550	(9)
7	Banque de Montréal	A-1	2024/02/29	CAD	656 808	JPY	70 140 000	106,789	105,550	(8)
7	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2024/02/29	CAD	510 138	JPY	53 430 000	104,736	105,550	4
7	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2024/02/29	CAD	43 144 624	JPY	4 645 200 405	107,666	105,550	(865)
7	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2024/02/29	CAD	40 979 490	JPY	4 412 089 596	107,666	105,550	(821)
	Banque de Montréal	A-1	2024/01/16	MXN	93 455 000	CAD	6 869 721	0,074	0,078	404
	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2024/01/16	MXN	97 960 000	CAD	7 324 605	0,075	0,078	300
	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2024/01/16	MXN	46 645 000	CAD	3 531 572	0,076	0,078	99
	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2024/01/16	MXN	6 925 000	CAD	534 393	0,077	0,078	5
	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2024/01/16	MXN	1 265 000	CAD	97 894	0,077	0,078	1

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds d'obligations mondiales CIBC

N° de réf. du contrat de couverture**	Contrepartie	Note de crédit de la contrepartie*	Date de règlement	Devise achetée	Valeur nominale	Devise vendue	Valeur nominale	Cours du change à terme	Cours du change de clôture	Profit (perte) latent(e) (en milliers de dollars)
	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2024/01/16	MXN	1 040 000	CAD	80 570	0,077	0,078	–
	Slate Street Trust Co., Canada	A-1+	2024/01/16	MXN	2 305 000	CAD	178 624	0,077	0,078	1
	Banque de Montréal	A-1	2024/01/16	CAD	2 770 529	MXN	37 690 000	13,604	12,848	(163)
	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2024/01/16	CAD	4 063 799	MXN	52 140 000	12,830	12,848	6
8	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2024/01/29	CAD	430 040	NOK	3 480 000	8,092	7,665	(24)
8	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2024/01/29	CAD	235 410	NOK	1 905 000	8,092	7,665	(13)
9	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2024/01/24	NZD	350 000	CAD	279 930	0,800	0,837	13
9	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/01/24	CAD	12 881 682	NZD	16 050 000	1,246	1,194	(559)
9	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2024/01/24	CAD	817 663	NZD	980 000	1,199	1,194	(3)
9	Banque Royale du Canada	A-1+	2024/01/24	CAD	420 573	NZD	510 000	1,213	1,194	(6)
10	Banque Royale du Canada	A-1+	2024/01/17	CAD	1 155 835	PLN	3 650 000	3,158	2,971	(73)
11	Banque de Montréal	A-1	2024/01/29	CAD	508 822	SEK	4 070 000	7,999	7,606	(26)
12	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2024/03/22	CAD	1 265 861	SGD	1 260 000	0,995	0,993	(2)
	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2024/03/19	TRY	82 165 000	CAD	3 495 779	0,043	0,042	(60)
	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2024/03/19	TRY	40 935 000	CAD	1 743 094	0,043	0,042	(31)
13	Banque de Montréal	A-1	2024/01/24	USD	29 423 921	CAD	40 345 963	1,371	1,325	(1 370)
13	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2024/01/24	USD	4 025 000	CAD	5 493 119	1,365	1,325	(161)
13	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2024/01/24	USD	3 935 000	CAD	5 383 159	1,368	1,325	(171)
13	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2024/01/24	USD	750 000	CAD	1 003 560	1,338	1,325	(10)
13	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2024/01/24	USD	40 000	CAD	54 629	1,366	1,325	(2)
13	Slate Street Trust Co., Canada	A-1+	2024/01/24	USD	95 000	CAD	130 414	1,373	1,325	(5)
13	Banque de Montréal	A-1	2024/01/24	CAD	5 791 819	USD	4 260 000	0,736	0,755	149
13	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2024/01/24	CAD	876 510	USD	635 000	0,724	0,755	35
13	Slate Street Trust Co., Canada	A-1+	2024/01/24	CAD	1 038 281	USD	755 000	0,727	0,755	38
13	Banque de Montréal	A-1	2024/01/31	CAD	154 149 471	USD	116 175 000	0,754	0,755	275
13	Banque de Montréal	A-1	2024/01/31	CAD	145 690 655	USD	109 800 000	0,754	0,755	260
13	Slate Street Trust Co., Canada	A-1+	2024/01/31	CAD	626 681	USD	475 000	0,758	0,755	(2)
14	Banque Royale du Canada	A-1+	2024/01/12	USD	652 248	MYR	3 055 000	4,684	4,589	(18)
	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2024/03/01	ZAR	74 265 000	CAD	5 335 091	0,072	0,072	13
	Slate Street Trust Co., Canada	A-1+	2024/03/01	ZAR	5 215 000	CAD	369 642	0,071	0,072	6
Actifs et passifs dérivés – contrats à terme										(2 677)

* La note de crédit de la contrepartie (attribuée par S&P Global Ratings, division de S&P Global) des contrats de change à terme détenus par le Fonds est égale ou supérieure à la notation désignée minimale.

** Les numéros de référence correspondent à un numéro de l'inventaire du portefeuille.

Annexe à l'inventaire du portefeuille

Conventions de compensation (note 2d) (en milliers)

Le Fonds peut conclure des conventions-cadres de compensation ou d'autres conventions semblables qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais qui permettent la compensation des montants liés dans certains cas, tels qu'une faillite ou la résiliation des contrats.

Le tableau qui suit, aux 31 décembre 2023 et 2022, présente le rapprochement entre le montant net des dérivés de gré à gré inscrit aux états de la situation financière et :

- le montant brut avant la compensation exigée selon les IFRS; et
- le montant net après compensation selon les conventions-cadres de compensation ou d'autres conventions similaires, mais qui ne satisfait pas aux critères de compensation selon les IFRS.

Actifs et passifs financiers	Montants compensés		Montants nets présentés aux états de la situation financière	Montants non compensés		Montants nets
	Actifs (passifs) bruts	Montants compensés selon les IFRS		Conventions-cadres de compensation	Espèces reçues en garantie	
Au 31 décembre 2023						
Actifs dérivés de gré à gré	4 791 \$	– \$	4 791 \$	(2 755) \$	– \$	2 036 \$
Passifs dérivés de gré à gré	(7 468)	–	(7 468)	2 755	–	(4 713)
Total	(2 677) \$	– \$	(2 677) \$	– \$	– \$	(2 677) \$
Au 31 décembre 2022						
Actifs dérivés de gré à gré	3 238 \$	– \$	3 238 \$	(2 361) \$	– \$	877 \$
Passifs dérivés de gré à gré	(30 172)	–	(30 172)	2 361	–	(27 811)
Total	(26 934) \$	– \$	(26 934) \$	– \$	– \$	(26 934) \$

Participations dans des fonds sous-jacents (note 4)

Aux 31 décembre 2023 et 2022, le Fonds ne détenait pas de placement dans des fonds sous-jacents ni de participation excédant 20 % de chaque fonds sous-jacent.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Risques liés aux instruments financiers

Objectif de placement : Le Fonds d'obligations mondiales CIBC (désigné le *Fonds*) cherche à procurer un revenu élevé et une certaine croissance du capital tout en tentant de préserver le capital, en investissant principalement dans des titres d'emprunt libellés en devises étrangères émis par des sociétés ou des gouvernements canadiens ou étrangers de même que par des organismes internationaux, comme la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, également appelée Banque mondiale.

Stratégies de placement : Le Fonds adopte une approche mesurée de l'investissement actif dans les pays, les courbes et les devises, soutenue par des évaluations du régime macroéconomique et une recherche fondamentale sur les pays afin de déterminer le positionnement optimal du portefeuille et de l'ajuster de manière cohérente. Le Fonds utilise une superposition de devises pour ajouter de la valeur en investissant dans des pays présentant des facteurs de report, de valeur, de momentum et de cycle intéressants.

Les principaux risques inhérents au Fonds sont analysés ci-après. À la note 2 des états financiers se trouvent des renseignements généraux sur la gestion des risques et une analyse détaillée des risques de concentration, de crédit, de change, de taux d'intérêt et d'illiquidité et d'autres risques de prix/de marché.

Dans les tableaux sur les risques qui suivent, l'actif net est défini comme étant l'« Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables ».

Risque de concentration aux 31 décembre 2023 et 2022

L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023.

Le tableau qui suit présente les secteurs dans lesquels investissait le Fonds au 31 décembre 2022 et regroupe les titres par type d'actif, par secteur, par région ou par devise :

Au 31 décembre 2022

Répartition du portefeuille	% de l'actif net
Obligations internationales	
Dollar australien	1,2
Livre sterling	3,9
Dollar canadien	2,0
Couronne danoise	0,1
Euro	29,5
Rupiah indonésienne	2,1
Shekel israélien	0,3
Yen japonais	15,5
Ringgit malais	0,2
Peso mexicain	0,4
Couronne norvégienne	0,1
Zloty polonais	0,2
Dollar de Singapour	0,1
Couronne suédoise	0,1
Dollar américain	42,5
Placements à court terme	4,1
Marge	0,7
Actifs (passifs) dérivés	(3,7)
Autres actifs, moins les passifs	0,7
Total	100,0

Risque de crédit

Les notes de crédit représentent un regroupement des notes accordées par divers fournisseurs de services externes et peuvent faire l'objet de modifications qui peuvent être importantes.

Voir l'inventaire du portefeuille pour connaître les contreparties aux contrats sur instruments dérivés de gré à gré, le cas échéant.

Aux 31 décembre 2023 et 2022, le Fonds avait investi dans des titres de créance assortis des notes de crédit suivantes :

Titres de créance par note de crédit (note 2b)	% de l'actif net	
	31 décembre 2023	31 décembre 2022
AAA	53,6	52,5
AA	14,3	14,9
A	20,7	20,1
BBB	10,6	14,1
Inférieur à BBB	0,3	0,7
Total	99,5	102,3

Risque de change

Les tableaux qui suivent indiquent les devises dans lesquelles la pondération du Fonds était importante aux 31 décembre 2023 et 2022, compte tenu de la valeur de marché des instruments financiers du Fonds (y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie) et du capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant.

Au 31 décembre 2023

Devise (note 2n)	Risque de change total* (en milliers de dollars)	% de l'actif net
MXN	15 127	2,0
INR	14 889	2,0
COP	13 415	1,8
BRL	10 921	1,4
ZAR	5 724	0,8
CLP	5 408	0,7
TRY	5 148	0,7

* Les montants tiennent compte de la valeur comptable des éléments monétaires et non monétaires (y compris le notionnel des contrats de change à terme, le cas échéant).

Au 31 décembre 2022

Devise (note 2n)	Risque de change total* (en milliers de dollars)	% de l'actif net
IDR	26 868	3,7
MXN	19 389	2,6
BRL	18 362	2,5
USD	9 284	1,3

* Les montants tiennent compte de la valeur comptable des éléments monétaires et non monétaires (y compris le notionnel des contrats de change à terme, le cas échéant).

Le tableau qui suit indique dans quelle mesure l'actif net aux 31 décembre 2023 et 2022 aurait diminué ou augmenté si le dollar canadien s'était raffermi ou affaibli de 1 % par rapport à toutes les devises. Il est présumé dans cette analyse que toutes les autres variables demeurent inchangées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse et l'écart peut être important.

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Incidence sur l'actif net (en milliers de dollars)	768	784

Risque de taux d'intérêt

Les actifs et passifs à court terme du Fonds n'étaient pas assujettis à un risque important attribuable aux fluctuations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Le tableau qui suit indique la pondération du Fonds dans les titres à revenu fixe selon la durée résiduelle jusqu'à l'échéance.

	31 décembre 2023 (en milliers de dollars)	31 décembre 2022 (en milliers de dollars)
Durée résiduelle jusqu'à l'échéance		
Moins de 1 an	23 707	13 255
1 an à 3 ans	162 445	170 649
3 ans à 5 ans	147 172	123 775
Plus de 5 ans	391 117	415 062
Total	724 441	722 741

Le tableau qui suit montre dans quelle mesure l'actif net aux 31 décembre 2023 et 2022 aurait augmenté ou diminué si le taux d'intérêt avait diminué ou augmenté de 25 points de base, en supposant un déplacement parallèle de la courbe de rendement. Cette variation est estimée au moyen de la duration moyenne pondérée du portefeuille de titres à revenu fixe. Il est présumé dans cette analyse que toutes les autres variables demeurent inchangées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse et l'écart peut être important.

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Incidence sur l'actif net (en milliers de dollars)	13 250	13 398

Fonds d'obligations mondiales CIBC

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à respecter ses engagements liés à des passifs financiers. Le Fonds est exposé aux rachats en trésorerie quotidiens de parts rachetables. Le Fonds conserve des liquidités suffisantes pour financer les rachats attendus.

À l'exception des contrats dérivés, le cas échéant, tous les passifs financiers du Fonds sont des passifs à court terme venant à échéance au plus tard 90 jours après la date de clôture.

Dans le cas des fonds qui détiennent des contrats dérivés dont la durée jusqu'à l'échéance excède 90 jours à partir de la date de clôture, des renseignements additionnels relatifs à ces contrats se trouvent dans les annexes des dérivés qui suivent l'inventaire du portefeuille.

Autres risques de prix/de marché

Le tableau qui suit indique dans quelle mesure l'actif net aux 31 décembre 2023 et 2022 aurait respectivement augmenté ou diminué si la valeur de l'indice ou des indices de référence du Fonds s'était raffermie ou affaiblie de 1 %. Cette variation est estimée d'après la corrélation historique entre le rendement des parts de catégorie A du Fonds et celui de l'indice ou des indices de référence du Fonds, d'après 36 points de données mensuels, selon leur disponibilité, reposant sur les rendements nets mensuels du Fonds. Il est présumé dans cette analyse que toutes les autres variables demeurent inchangées. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future et, par conséquent, l'incidence sur l'actif net peut être très différente.

Indice(s) de référence	Incidence sur l'actif net (en milliers de dollars)	
	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Indice mondial des obligations d'État FTSE (couvert en \$ CA)	7 563	7 189

Évaluation de la juste valeur des instruments financiers

Les tableaux qui suivent présentent un sommaire des données utilisées aux 31 décembre 2023 et 2022 dans l'évaluation des actifs et des passifs financiers du Fonds, comptabilisés à la juste valeur :

Au 31 décembre 2023

Classement	Niveau 1 (i) (en milliers de dollars)	Niveau 2 (ii) (en milliers de dollars)	Niveau 3 (iii) (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
Actifs financiers				
Titres à revenu fixe	–	724 441	–	724 441
Placements à court terme	–	31 623	–	31 623
Actifs dérivés	1 240	4 791	–	6 031
Total des actifs financiers	1 240	760 855	–	762 095
Passifs financiers				
Passifs dérivés	(759)	(7 468)	–	(8 227)
Total des passifs financiers	(759)	(7 468)	–	(8 227)
Total des actifs et des passifs financiers	481	753 387	–	753 868

(i) Cours publiés sur des marchés actifs pour des actifs identiques

(ii) Autres données observables importantes

(iii) Données non observables importantes

Au 31 décembre 2022

Classement	Niveau 1 (i) (en milliers de dollars)	Niveau 2 (ii) (en milliers de dollars)	Niveau 3 (iii) (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
Actifs financiers				
Titres à revenu fixe	–	722 630	–	722 630
Placements à court terme	–	29 799	–	29 799
Actifs dérivés	578	3 238	–	3 816
Total des actifs financiers	578	755 667	–	756 245
Passifs financiers				
Passifs dérivés	(849)	(30 172)	–	(31 021)
Total des passifs financiers	(849)	(30 172)	–	(31 021)
Total des actifs et des passifs financiers	(271)	725 495	–	725 224

(i) Cours publiés sur des marchés actifs pour des actifs identiques

(ii) Autres données observables importantes

(iii) Données non observables importantes

Transfert d'actifs entre le niveau 1 et le niveau 2

Le transfert d'actifs et de passifs financiers du niveau 1 au niveau 2 découle du fait que ces titres ne sont plus négociés sur un marché actif.

Pour les périodes closes les 31 décembre 2023 et 2022, aucun transfert d'actifs ou de passifs financiers du niveau 1 au niveau 2 n'a eu lieu.

Le transfert d'actifs et de passifs financiers du niveau 2 au niveau 1 découle du fait que ces titres sont dorénavant négociés sur un marché actif.

Pour les périodes closes les 31 décembre 2023 et 2022, aucun transfert d'actifs ou de passifs financiers du niveau 2 au niveau 1 n'a eu lieu.

Rapprochement des variations des actifs et passifs financiers – niveau 3

Le Fonds ne détenait pas de placements de niveau 3 au début, au cours ou à la fin de l'une ou l'autre des périodes.

Notes des états financiers

Aux dates et pour les périodes présentées dans les états financiers (note 1)

1. Organisation des fonds et périodes de présentation de l'information financière

Chacun des Fonds mutuels CIBC et chacun des portefeuilles de la Famille de Portefeuilles CIBC (désigné(s) individuellement un *Fonds* et collectivement, les *Fonds*) est une fiducie de fonds communs de placement constituée en vertu des lois de l'Ontario et régie selon une déclaration de fiducie (désignée la *déclaration de fiducie*). Le siège social des Fonds est situé au CIBC Square, 81 Bay Street, 20th Floor, Toronto (Ontario) M5J 0E7.

Placements CIBC inc. est le placeur principal des Fonds, la Banque Canadienne Impériale de Commerce (désignée la *Banque CIBC*) est le gestionnaire (désignée le *gestionnaire*) des Fonds et la Compagnie Trust CIBC est le fiduciaire (désignée le *fiduciaire*) des Fonds.

Chaque Fonds est autorisé à détenir un nombre illimité de catégories ou de séries de parts et peut émettre un nombre illimité de parts de chaque catégorie ou série. À l'avenir, l'offre de toute catégorie ou série de parts d'un Fonds pourrait prendre fin ou des catégories ou séries de parts supplémentaires pourraient être offertes. Le tableau qui suit présente les catégories ou les séries de parts offertes par chaque Fonds, à la date des présents états financiers :

Fonds	Catégorie A	Catégories T4 et FT4	Catégories T6 et FT6	Catégories T8 et FT8	Catégorie privilégiée	Catégorie F	Catégorie Plus-F	Catégorie O
Fonds de bons du Trésor canadiens CIBC	✓				✓	✓	✓	
Fonds marché monétaire CIBC	✓				✓	✓	✓	✓
Fonds marché monétaire en dollars américains CIBC	✓				✓	✓	✓	✓
Fonds de revenu à court terme CIBC	✓				✓	✓	✓	✓
Fonds canadien d'obligations CIBC	✓				✓	✓	✓	✓
Fonds à revenu mensuel CIBC	✓					✓		✓
Fonds d'obligations mondiales CIBC	✓					✓		✓
Fonds mondial à revenu mensuel CIBC	✓					✓		✓
Fonds équilibré CIBC	✓					✓		
Fonds de revenu de dividendes CIBC	✓					✓		✓
Fonds de croissance de dividendes CIBC	✓					✓		✓
Fonds d'actions canadiennes CIBC	✓					✓		✓
Fonds d'actions valeur canadiennes CIBC	✓					✓		✓
Fonds de petites capitalisations canadien CIBC	✓					✓		
Fonds d'actions américaines CIBC	✓					✓		✓
Fonds petites sociétés américaines CIBC	✓					✓		✓
Fonds d'actions mondiales CIBC	✓					✓		
Fonds d'actions internationales CIBC	✓					✓		✓
Fonds d'actions européennes CIBC	✓					✓		✓
Fonds de marchés émergents CIBC	✓					✓		✓
Fonds Asie-Pacifique CIBC	✓					✓		✓
Fonds petites sociétés internationales CIBC	✓					✓		
Fonds sociétés financières CIBC	✓					✓		
Fonds ressources canadiennes CIBC	✓					✓		✓
Fonds énergie CIBC	✓					✓		✓
Fonds immobilier canadien CIBC	✓					✓		✓
Fonds métaux précieux CIBC	✓					✓		✓
Fonds mondial de technologie CIBC	✓					✓		
Fonds indiciel d'obligations canadiennes à court terme CIBC	✓				✓	✓	✓	✓
Fonds indice obligataire canadien CIBC	✓				✓	✓	✓	✓
Fonds indice obligataire mondial CIBC	✓				✓	✓	✓	✓
Fonds indiciel équilibré CIBC	✓				✓	✓	✓	
Fonds indice boursier canadien CIBC	✓				✓	✓	✓	✓
Fonds indice boursier américain élargi CIBC	✓				✓	✓	✓	✓
Fonds indice boursier américain CIBC	✓				✓	✓	✓	✓
Fonds indice boursier international CIBC	✓				✓	✓	✓	✓
Fonds indice boursier européen CIBC	✓				✓	✓	✓	✓
Fonds indiciel marchés émergents CIBC	✓				✓	✓	✓	✓
Fonds indiciel Asie-Pacifique CIBC	✓				✓	✓	✓	✓
Fonds indice Nasdaq CIBC	✓				✓	✓	✓	
Portefeuille revenu sous gestion CIBC	✓	✓	✓			✓		
Portefeuille revenu Plus sous gestion CIBC	✓	✓	✓			✓		
Portefeuille équilibré sous gestion CIBC	✓	✓	✓	✓		✓		
Portefeuille équilibré à revenu mensuel sous gestion CIBC	✓		✓	✓		✓		
Portefeuille croissance équilibré sous gestion CIBC	✓	✓	✓	✓		✓		
Portefeuille croissance sous gestion CIBC	✓	✓	✓	✓		✓		
Portefeuille croissance Plus sous gestion CIBC	✓	✓	✓	✓		✓		
Portefeuille revenu sous gestion en dollars américains CIBC	✓	✓	✓			✓		
Portefeuille croissance sous gestion en dollars américains CIBC	✓	✓	✓	✓		✓		
Portefeuille équilibré sous gestion en dollars américains CIBC	✓	✓	✓	✓		✓		

Portefeuilles FNB	Catégorie A	Catégorie F	Catégorie O
Portefeuille FNB prudent CIBC	✓	✓	✓
Portefeuille FNB équilibré CIBC	✓	✓	✓
Portefeuille FNB équilibré de croissance CIBC	✓	✓	✓

Solutions de placement Intelli	Série A	Série T5	Série F	Série FT5	Série S	Série ST5
Solution de revenu Intelli CIBC	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Solution équilibrée de revenu Intelli CIBC	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Solution équilibrée Intelli CIBC	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Solution équilibrée de croissance Intelli CIBC	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Solution de croissance Intelli CIBC	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Stratégies d'investissement durable	Série A	Série F	Série FNB	Série S	Série O
Fonds durable d'obligations canadiennes de base Plus CIBC	✓	✓	✓	✓	✓
Fonds durable d'actions canadiennes CIBC	✓	✓	✓	✓	✓
Fonds durable d'actions mondiales CIBC	✓	✓	✓	✓	✓
Solution durable équilibrée prudente CIBC	✓	✓	✓	✓	✓
Solution durable équilibrée CIBC	✓	✓	✓	✓	✓
Solution durable équilibrée de croissance CIBC	✓	✓	✓	✓	✓

Les parts de série FNB sont offertes à la vente de façon continue par voie de prospectus sous forme de parts ordinaires (séries) et se négocient à la Cboe Canada Inc. (désignée la Cboe Canada) en dollars canadiens. Le tableau qui suit présente le symbole boursier à la Cboe Canada pour chaque part de série FNB négociée à la Cboe Canada, à la date des présents états financiers :

Stratégies d'investissement durable	Symbole boursier à la Cboe Canada
Fonds durable d'obligations canadiennes de base Plus CIBC	CSCP
Fonds durable d'actions canadiennes CIBC	CSCE
Fonds durable d'actions mondiales CIBC	CSGE
Solution durable équilibrée prudente CIBC	CSCB
Solution durable équilibrée CIBC	CSBA
Solution durable équilibrée de croissance CIBC	CSBG

Chaque catégorie ou série de parts peut exiger des frais de gestion différents. Les charges d'exploitation peuvent être communes ou propres à une catégorie ou à une série. Les charges propres à une catégorie ou à une série sont réparties par catégorie ou par série. Par conséquent, une valeur liquidative par part distincte est calculée pour chaque catégorie ou série de parts.

Les parts de catégorie A et de série A sont offertes à tous les investisseurs sans frais d'acquisition moyennant un placement minimum de 500 \$. Les investisseurs pourraient avoir à payer des frais d'opération à court terme, le cas échéant.

Les parts des catégories T4, T6 et T8 ont les mêmes caractéristiques que les parts de catégorie A, sauf que chacune vise à payer un montant de distribution fixe par part, ce qui donne lieu à une valeur liquidative par part distincte pour chaque catégorie, et elles peuvent nécessiter un placement minimum différent.

Les parts de catégorie F et de série F sont offertes, moyennant un placement minimum de 500 \$, aux investisseurs qui participent à certains programmes, tels que les clients des conseillers en valeurs « rémunérés à l'acte », les clients ayant des « comptes intégrés » parrainés par des courtiers et les autres clients qui paient des honoraires annuels à leur courtier, ainsi qu'aux investisseurs clients ayant des comptes auprès d'un courtier à escompte. Plutôt que de payer des frais d'acquisition, les investisseurs achetant des parts de catégorie F et de série F peuvent payer des honoraires à leur courtier pour leurs services. Aucune commission de suivi n'est payée aux courtiers à l'égard des parts de catégorie F et de série F, ce qui permet de réduire les frais de gestion annuels imputés à l'égard de ces parts. Les parts des catégories FT4, FT6 et FT8 ont les mêmes caractéristiques que les parts de catégorie F, sauf que chacune vise à payer un montant de distribution fixe par part, ce qui donne lieu à une valeur liquidative par part distincte pour chaque catégorie, et elles peuvent nécessiter un placement minimum différent.

Les parts de catégorie privilégiée sont offertes aux investisseurs sans frais d'acquisition moyennant un placement minimum de 100 000 \$ pour le Fonds de bons du Trésor canadiens CIBC et le Fonds marché monétaire CIBC, de 100 000 \$ US pour le Fonds marché monétaire en dollars américains CIBC, de 50 000 \$ pour le Fonds de revenu à court terme CIBC, le Fonds canadien d'obligations CIBC, le Fonds indiciel d'obligations canadiennes à court terme CIBC, le Fonds indice obligataire canadien CIBC, le Fonds indice obligataire mondial CIBC, le Fonds indiciel équilibré CIBC, le Fonds indice boursier canadien CIBC, le Fonds indice boursier américain élargi CIBC, le Fonds indice boursier américain CIBC, le Fonds indice boursier international CIBC, le Fonds indice boursier européen CIBC, le Fonds indiciel marchés émergents CIBC, le Fonds indiciel Asie-Pacifique CIBC et le Fonds indice Nasdaq CIBC, et de 50 000 \$ US pour l'option d'achat en dollars américains du Fonds indice boursier américain élargi CIBC et du Fonds indice Nasdaq CIBC. Les frais de gestion sont moins élevés pour les parts de catégorie privilégiée que pour les parts de catégorie A.

Les parts de catégorie Plus-F sont offertes, sous réserve de certaines exigences de placement minimum, aux investisseurs qui participent à certains programmes, tels que les clients des conseillers en valeurs « rémunérés à l'acte », les clients ayant des « comptes intégrés » parrainés par des courtiers, les clients institutionnels et les autres clients qui paient des honoraires annuels à leur courtier, ainsi qu'aux investisseurs clients ayant des comptes auprès d'un courtier à escompte (à condition que le courtier à escompte offre ces parts sur sa plateforme). Plutôt que de payer des frais d'acquisition, les investisseurs achetant des parts de catégorie Plus-F peuvent payer des honoraires à leur courtier pour leurs services. Aucune commission de suivi n'est payée aux courtiers pour cette catégorie, de sorte que les frais de gestion annuels imputés sont réduits. Le 6 juillet 2020, les parts de catégorie institutionnelle du Fonds indiciel d'obligations canadiennes à court terme CIBC, du Fonds indice obligataire canadien CIBC, du Fonds indice obligataire mondial CIBC, du Fonds indiciel équilibré CIBC, du Fonds indice boursier canadien CIBC, du Fonds indice boursier américain élargi CIBC, du Fonds indice boursier américain CIBC, du Fonds indice boursier international CIBC, du Fonds indice boursier européen CIBC, du Fonds indiciel marchés émergents CIBC, du Fonds indiciel Asie-Pacifique CIBC et du Fonds indice Nasdaq CIBC ont été renommées parts de catégorie Plus-F.

Les parts de série FNB sont cotées à la Cboe Canada et offertes de façon continue. Les investisseurs peuvent acheter ou vendre des parts de série FNB à la Cboe Canada ou à une autre Bourse ou marché par l'intermédiaire de courtiers inscrits dans leur province ou territoire de résidence.

Les parts de catégorie O ne sont offertes qu'à certains investisseurs qui ont été approuvés par le gestionnaire, avec lequel ils ont conclu une convention relative à un compte de parts de catégorie O ou dont le courtier ou le gestionnaire discrétionnaire offre des comptes gérés distinctement ou des programmes semblables et a conclu une convention relative à un compte de parts de catégorie O avec le gestionnaire. Ces investisseurs, habituellement des sociétés de services financiers, dont le gestionnaire, se servent des parts de catégorie O des Fonds pour faciliter l'offre d'autres produits aux investisseurs. Aucuns frais de gestion ni aucune charge d'exploitation ne sont imputés à un Fonds à l'égard des parts de catégorie O; plutôt, le gestionnaire facture des frais de gestion convenus directement aux porteurs de parts de catégorie O, ou selon leurs directives, ou encore aux courtiers et aux gestionnaires discrétionnaires au nom des porteurs de parts de catégorie O.

Les parts de série S ne peuvent être achetées que par des fonds communs de placement, des services de répartition d'actifs ou des comptes sous gestion discrétionnaire offerts par le gestionnaire ou un membre de son groupe.

Les parts de série T5 ont les mêmes caractéristiques que les parts de série A, les parts de série FT5 ont les mêmes caractéristiques que les parts de série F et les parts de série ST5 ont les mêmes caractéristiques que les parts de série S, sauf que les parts de série T5, les parts de série FT5 et les parts de série ST5 peuvent nécessiter un placement minimum différent et que chacune des séries vise à payer un montant de distribution fixe par part, ce qui donne lieu à une valeur liquidative par part distincte pour chaque série.

La date à laquelle chaque Fonds a été créé aux termes d'une déclaration de fiducie (désignée la *date de création*) et la date à laquelle les parts de chaque catégorie ou série de chaque Fonds ont été vendues au public pour la première fois (désignée la *date de début des activités*) sont indiquées à la note intitulée *Organisation du fonds* des états de la situation financière.

L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par chacun des Fonds au 31 décembre 2023. Les états de la situation financière de chaque Fonds sont présentés aux 31 décembre 2023 et 2022. Les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie de chaque Fonds sont établis pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022, sauf pour les Fonds, les catégories ou les séries créés au cours de l'un ou l'autre de ces exercices, auquel cas l'information présentée couvre la période qui s'étend de la date de création ou de la date de début des activités jusqu'aux 31 décembre 2023 et 2022.

Notes des états financiers

Les présents états financiers ont été approuvés aux fins de publication par le gestionnaire le 6 mars 2024.

2. Sommaire des informations significatives sur les méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (désignées les *IFRS*), publiées par l'International Accounting Standards Board (désigné l'*IASB*).

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation selon le principe du coût historique. Cependant, chaque Fonds est une entité d'investissement, et essentiellement tous les actifs et passifs financiers sont évalués à la juste valeur selon les *IFRS*. Par conséquent, les méthodes comptables utilisées par les Fonds pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont conformes aux méthodes utilisées pour l'évaluation de la valeur liquidative aux fins des opérations avec les porteurs de parts. Pour l'application des *IFRS*, les présents états financiers comprennent des estimations et des hypothèses formulées par la direction qui ont une incidence sur les montants déclarés de l'actif, du passif, des produits et des charges au cours des périodes de présentation de l'information financière. Toutefois, les circonstances existantes et les hypothèses peuvent changer en raison de changements sur les marchés ou de circonstances indépendantes de la volonté des Fonds. Ces changements sont pris en compte dans les hypothèses lorsqu'ils surviennent.

Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle des Fonds (à moins d'indication contraire).

a) Instruments financiers

Classement et comptabilisation des instruments financiers

Selon l'*IFRS 9, Instruments financiers*, les Fonds classent les actifs financiers dans l'une de trois catégories en fonction du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Ces catégories sont les suivantes :

- *Coût amorti* – Actifs détenus dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de percevoir des flux de trésorerie et où les flux de trésorerie contractuels des actifs correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêt (désigné le *critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels*). L'amortissement de l'actif est calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- *Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global* (désignée la *JVAERG*) – Actifs financiers comme des instruments de créance qui respectent le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et sont détenus dans le cadre d'un modèle économique ayant pour objectif de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs financiers. Les profits et les pertes sont reclassés au résultat net lors de la décomptabilisation dans le cas d'instruments de créance, mais demeurent dans les autres éléments du résultat global dans le cas de titres de participation.
- *Juste valeur par le biais du résultat net* (désignée la *JVRN*) – Un actif financier est évalué à la *JVRN*, sauf s'il est évalué au coût amorti ou à la *JVAERG*. Les contrats sur instruments dérivés sont évalués à la *JVRN*. Les profits et pertes de tous les instruments classés à la *JVRN* sont comptabilisés au résultat net.

Les passifs financiers sont classés à la *JVRN* lorsqu'ils satisfont à la définition de titres détenus à des fins de transaction ou lorsqu'ils sont désignés à la *JVRN* lors de la comptabilisation initiale en utilisant l'option de la juste valeur.

Le gestionnaire a évalué les modèles économiques des Fonds et a déterminé que le portefeuille d'actifs et de passifs financiers des Fonds est géré et que sa performance est évaluée à la juste valeur, conformément aux stratégies de gestion du risque et de placement des Fonds; par conséquent, le classement et l'évaluation des actifs financiers se font à la *JVRN*.

Tous les Fonds ont l'obligation contractuelle de procéder à des distributions en espèces aux porteurs de parts. Par conséquent, l'obligation de chaque Fonds relative à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables constitue un passif financier et est présentée au montant des rachats.

b) Gestion des risques

L'approche globale des Fonds en ce qui concerne la gestion des risques repose sur des lignes directrices officielles qui régissent l'ampleur de l'exposition à divers types de risques, y compris la diversification au sein des catégories d'actifs et les limites quant à l'exposition aux placements et aux contreparties. En outre, des instruments financiers dérivés peuvent servir à gérer l'exposition à certains risques. Le gestionnaire dispose également de divers contrôles internes pour surveiller les activités de placement des Fonds, notamment la surveillance de la conformité aux objectifs et aux stratégies de placement, aux directives internes et à la réglementation sur les valeurs mobilières. Se reporter à l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille* de chaque Fonds pour connaître les informations précises sur les risques.

Juste valeur des instruments financiers à l'aide de techniques d'évaluation

Les instruments financiers sont évalués à leur juste valeur, laquelle est définie comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Se reporter aux notes 3a à 3f pour l'évaluation de chaque type d'instrument financier détenu par les Fonds. La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. Les Fonds utilisent le dernier cours négocié pour les actifs financiers et les passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours négocié ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le prix qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation.

Les Fonds classent les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (désigné le *niveau 1*), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (désigné le *niveau 3*). Les trois niveaux de la hiérarchie sont les suivants :

Niveau 1 : Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;

Niveau 2 : Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;

Niveau 3 : Données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif.

Si des données d'entrée sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le classement dans la hiérarchie est déterminé en fonction de la donnée d'entrée du niveau le plus bas qui a une importance pour l'évaluation de la juste valeur. Le classement dans la hiérarchie des justes valeurs des actifs et passifs de chaque Fonds se trouve à l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille*.

La valeur comptable de tous les actifs et passifs non liés aux placements s'approche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme. La juste valeur est classée au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir l'utilisation de données d'entrée non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

Le gestionnaire est responsable de l'exécution des évaluations de la juste valeur qui se trouvent dans les états financiers d'un Fonds, y compris les évaluations classées au niveau 3. Le gestionnaire obtient les cours de fournisseurs tiers de services d'évaluation des cours et ces cours sont mis à jour quotidiennement. Chaque date de clôture, le gestionnaire examine et approuve toutes les évaluations de la juste valeur classées au niveau 3. En outre, un comité d'évaluation se réunit tous les trimestres afin d'examiner en détail les évaluations des placements détenus par les Fonds, dont les évaluations classées au niveau 3.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier, comme un titre à revenu fixe ou un contrat dérivé, ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a conclu avec les Fonds. La valeur des titres à revenu fixe et des dérivés présentés à l'inventaire du portefeuille tient compte de la solvabilité de l'émetteur et correspond donc au risque maximal de crédit auquel les Fonds sont exposés. Certains Fonds peuvent investir dans des titres à revenu fixe à court terme émis ou garantis principalement par le gouvernement du Canada ou par un gouvernement provincial ou municipal canadien, des obligations de banques à charte ou de sociétés de fiducie canadiennes et du papier commercial assortis de notations de crédit reconnues. Le risque de défaut sur ces titres à revenu fixe à court terme est réputé faible, leur note de crédit s'établissant principalement à A-1 (faible) ou à une note plus élevée (selon S&P Global Ratings, division de S&P Global, ou à une note équivalente accordée par un autre service de notation).

Les notes des obligations apparaissant dans la sous-section *Risque de crédit* de la section *Risques liés aux instruments financiers* des Fonds représentent des notes recueillies et publiées par des fournisseurs tiers reconnus. Ces notes utilisées par le gestionnaire, bien qu'obtenues de fournisseurs compétents et reconnus pour leurs services de notation d'obligations, peuvent différer de celles utilisées directement par le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers. Les notes utilisées par le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers pourraient être plus ou moins élevées que celles utilisées pour les informations à fournir concernant les risques dans les états financiers, conformément aux lignes directrices en matière de politique de placement du conseiller en valeurs ou des sous-conseillers.

Les Fonds peuvent participer à des opérations de prêt de titres. Le risque de crédit lié aux opérations de prêt de titres est limité, car la valeur de la trésorerie ou des titres détenus en garantie par les Fonds relativement à ces opérations correspond à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés. La garantie et les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché chaque jour ouvrable. De plus amples renseignements sur les garanties et les titres prêtés se trouvent aux notes des états de la situation financière et à la note 2k.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un placement fluctue en raison des variations des taux de change. Les fonds communs de placement peuvent investir dans des titres libellés ou négociés dans des monnaies autres que la monnaie de présentation des Fonds.

Risque de taux d'intérêt

Le prix d'un titre à revenu fixe augmente généralement lorsque les taux d'intérêt diminuent et baisse lorsque les taux d'intérêt augmentent. C'est ce qu'on appelle le risque de taux d'intérêt. Les prix des titres à revenu fixe à long terme fluctuent généralement davantage en réaction à des variations des taux d'intérêt que les prix des titres à revenu fixe à court terme. Compte tenu de la nature des titres à revenu fixe à court terme assortis d'une durée jusqu'à l'échéance de moins d'un an, ces placements ne sont habituellement pas exposés à un risque important que leur valeur fluctue en réponse aux changements des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Risque d'illiquidité

Les Fonds sont exposés aux rachats au comptant quotidiens de parts rachetables. De façon générale, les Fonds conservent suffisamment de positions en trésorerie et en équivalents de trésorerie pour maintenir une liquidité appropriée. Toutefois, le risque d'illiquidité comprend également la capacité de vendre un actif au comptant facilement et à un prix équitable. Certains titres ne sont pas liquides en raison de restrictions juridiques sur leur revente, de la nature du placement ou simplement d'un manque d'acheteurs intéressés pour un titre ou un type de titre donné. Certains titres peuvent devenir moins liquides en raison de fluctuations de la conjoncture des marchés, comme des variations des taux d'intérêt ou la volatilité des marchés, qui pourraient empêcher un Fonds de vendre ces titres rapidement ou à un prix équitable. La difficulté à vendre des titres pourrait entraîner une perte ou une diminution du rendement pour le Fonds.

Autres risques de prix/de marché

Les autres risques de prix/de marché sont les risques que la valeur des placements fluctue en raison des variations de la conjoncture de marché. Plusieurs facteurs peuvent influencer sur les tendances du marché, comme l'évolution de la conjoncture économique, les variations de taux d'intérêt, les changements politiques et les catastrophes, comme les pandémies ou les désastres qui surviennent naturellement ou qui sont aggravés par les changements climatiques. Les pandémies comme la maladie à coronavirus 2019 (désignée la COVID-19) peuvent avoir une incidence négative sur les marchés mondiaux et le rendement des Fonds. Tous les placements sont exposés à d'autres risques de prix/de marché.

Conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine

L'intensification du conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine a entraîné une volatilité et une incertitude importantes dans les marchés des capitaux. Les pays membres de l'OTAN, de l'Union européenne et du G7, dont le Canada, ont imposé des sanctions sévères et coordonnées contre la Russie. Des mesures restrictives ont également été imposées par la Russie. Ces mesures ont donné lieu à des perturbations importantes des activités de placement et des entreprises exerçant des activités en Russie, et certains titres sont devenus non liquides ou ont vu leur valeur diminuer considérablement. L'incidence à long terme sur les normes géopolitiques, les chaînes d'approvisionnement et les évaluations des placements est incertaine.

Au 31 décembre 2023, les Fonds n'étaient pas exposés aux titres russes ou leur exposition correspondait à moins de 1 % de leur actif net. Il est impossible de déterminer si des mesures supplémentaires seront prises par les gouvernements ou de connaître l'incidence de ces mesures sur les économies, les entreprises et les marchés des capitaux à l'échelle mondiale. Comme la situation demeure instable, le gestionnaire continue de surveiller l'évolution de la situation ainsi que son incidence sur les stratégies de placement.

c) Opérations de placement, comptabilisation des produits et comptabilisation des profits (pertes) réalisé(e)s et latent(e)s

- i) Les intérêts aux fins de distribution présentés aux états du résultat global représentent le versement d'intérêts reçu par les Fonds et comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les Fonds n'amortissent pas les primes payées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, à l'exception des obligations coupon zéro qui sont amorties selon la méthode linéaire.
- ii) Le revenu de dividendes est constaté à la date ex-dividende.
- iii) Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. Les titres négociés en Bourse sont comptabilisés à la juste valeur établie selon le dernier cours, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Les titres de créance sont comptabilisés à la juste valeur, établie selon le dernier cours négocié sur le marché de gré à gré lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours négocié ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le prix qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Les titres non cotés sont comptabilisés à la juste valeur au moyen de méthodes d'évaluation de la juste valeur déterminées par le gestionnaire dans l'établissement de la juste valeur.
- iv) Les profits et pertes réalisés sur les placements et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés en fonction du coût moyen des placements correspondants, moins les coûts de transaction.
- v) Le revenu de placement est la somme des revenus versés au Fonds qui proviennent des titres de fonds de placement détenus par le Fonds.
- vi) Les autres produits représentent la somme de tous les produits autres que ceux qui sont classés séparément dans les états du résultat global, moins les coûts de transaction.

d) Compensation

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté dans les états de la situation financière s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il y a une intention, soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Le cas échéant, des renseignements additionnels se trouvent au tableau Conventions de compensation à l'Annexe à l'inventaire du portefeuille. Cette annexe présente les dérivés de gré à gré qui peuvent faire l'objet d'une compensation.

e) Titres en portefeuille

Le coût des titres d'un Fonds est établi de la façon suivante : les titres sont acquis et vendus à un cours négocié pour établir la valeur de la position négociée. La valeur totale acquise représente le coût total du titre pour le Fonds. Lorsque des unités additionnelles d'un titre sont acquises, le coût de ces unités additionnelles est ajouté au coût total du titre. Lorsque des unités d'un titre sont vendues, le coût proportionnel des unités vendues est déduit du coût total du titre. Si le titre fait l'objet d'un remboursement de capital, ce dernier est déduit du coût total du titre. Cette méthode de suivi du coût du titre est connue sous l'appellation « méthode du coût moyen » et le coût total actuel d'un titre est désigné par l'expression « prix de base rajusté » ou « PBR » du titre. Les coûts de transaction engagés au moment des opérations sur portefeuille sont exclus du coût moyen des placements et sont constatés immédiatement au poste Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et présentés à titre d'élément distinct des charges dans les états financiers.

L'écart entre la juste valeur des titres et leur coût moyen, moins les coûts de transaction, représente la plus-value (moins-value) latente de la valeur des placements du portefeuille. La variation de la plus-value (moins-value) latente des placements pour la période visée est incluse dans les états du résultat global.

Les placements à court terme sont présentés à leur coût amorti, qui se rapproche de leur juste valeur, dans l'inventaire du portefeuille. Les intérêts courus sur les obligations sont présentés distinctement dans les états de la situation financière.

Notes des états financiers

f) Opérations de change

La valeur des placements et des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des Fonds (sauf pour le Fonds marché monétaire en dollars américains CIBC, le Portefeuille revenu sous gestion en dollars américains CIBC, le Portefeuille équilibré sous gestion en dollars américains CIBC et le Portefeuille croissance sous gestion en dollars américains CIBC, qui sont en dollars américains), aux taux courants en vigueur à chaque date d'évaluation.

Les achats et les ventes de placements, ainsi que les produits et les charges, sont convertis en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des Fonds (sauf pour les Fonds susmentionnés, qui sont en dollars américains), aux taux de change en vigueur à la date des opérations en question. Les profits ou les pertes de change sur les placements et les opérations donnant lieu à un revenu sont inscrits dans les états du résultat global, respectivement à titre de profit net (perte nette) réalisé(e) de change et à titre de revenu.

g) Contrats de change à terme

Les Fonds peuvent conclure des contrats de change à terme à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

La variation de la juste valeur des contrats de change à terme est comprise dans les actifs dérivés et les passifs dérivés dans les états de la situation financière et constatée au poste Augmentation (diminution) de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés au cours de la période considérée dans les états du résultat global.

Le profit ou la perte découlant de l'écart entre la valeur du contrat de change à terme initial et la valeur de ce contrat à la clôture ou à la livraison est réalisé et comptabilisé à titre de profit net (perte nette) réalisé(e) de change pour les Fonds qui utilisent les contrats de change à terme à des fins de couverture, ou à titre de profit (perte) sur dérivés pour les Fonds qui n'utilisent pas ces contrats à des fins de couverture.

h) Contrats à terme standardisés

Les Fonds peuvent conclure des contrats à terme standardisés à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les dépôts de garantie auprès des courtiers relativement aux contrats à terme standardisés sont inclus dans le montant de la marge dans les états de la situation financière. Toute variation du montant de la marge est réglée quotidiennement et incluse dans les montants à recevoir pour les titres en portefeuille vendus ou dans les montants à payer pour les titres en portefeuille achetés dans les états de la situation financière.

L'écart entre la valeur de règlement à la fermeture des bureaux chaque date d'évaluation et la valeur de règlement à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation précédente est constaté à titre de profit (perte) sur dérivés attribuable aux contrats à terme standardisés dans les états du résultat global.

i) Options

Les Fonds peuvent conclure des contrats d'options à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les primes versées sur les options d'achat et les options de vente position acheteur sont constatées dans les actifs dérivés et évaluées par la suite à la juste valeur dans les états de la situation financière. Lorsqu'une option d'achat position acheteur arrive à échéance, le Fonds subit une perte correspondant au coût de l'option. Pour une opération de liquidation, le Fonds réalise un profit ou une perte selon que le produit est supérieur ou inférieur au montant de la prime payée lors de l'achat. À l'exercice d'une option d'achat position acheteur, le coût du titre acheté est majoré du montant de la prime payée au moment de l'achat.

Les primes touchées sur les options position vendeur sont constatées dans les passifs dérivés et évaluées par la suite à la juste valeur dans les états de la situation financière à titre de diminution initiale de la valeur des placements. Les primes reçues sur les options position vendeur qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont constatées à titre de profits réalisés et présentées au poste Profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés dans les états du résultat global. Pour une opération de liquidation, si le coût pour dénouer l'opération est supérieur à la prime reçue, le Fonds comptabilise une perte réalisée. Par contre, si la prime reçue lorsque l'option a été vendue est supérieure au montant payé, le Fonds comptabilise un profit réalisé qui est présenté au poste Profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés. Si une option de vente position vendeur est exercée, le coût du titre livré est réduit du montant des primes reçues au moment où l'option a été vendue.

j) Swaps

Les Fonds peuvent conclure des swaps à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Les Fonds peuvent conclure des swaps, soit au moyen d'échanges permettant la compensation et le règlement, soit avec des institutions financières désignées comme contreparties. Les swaps conclus avec des contreparties exposent les Fonds à un risque de crédit à l'égard des contreparties ou des garants. Les Fonds ne concluront des swaps qu'avec des contreparties ayant une notation désignée.

Le montant à recevoir (ou à payer) sur les swaps est constaté comme un actif dérivé ou un passif dérivé dans les états de la situation financière sur la durée de vie des contrats. Les profits latents sont présentés comme un actif et les pertes latentes, comme un passif dans les états de la situation financière. Un profit ou une perte réalisé est comptabilisé à la résiliation anticipée ou partielle et à l'échéance du swap, et est constaté à titre de profit (perte) sur dérivés. Toute variation du montant à recevoir (ou à payer) sur un swap est constatée comme une variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés dans les états du résultat global. Des informations additionnelles sur les swaps en cours à la fin de la période se trouvent à la section *Actifs et passifs dérivés – swaps* de l'inventaire du portefeuille des Fonds applicables.

k) Prêt de titres

Un Fonds peut prêter des titres en portefeuille afin de dégager des revenus supplémentaires qui sont présentés dans les états du résultat global. Les actifs prêtés d'un Fonds ne peuvent dépasser 50 % de la juste valeur de l'actif de ce Fonds (compte non tenu du bien affecté en garantie des titres prêtés). Selon les exigences du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement*, la garantie minimale permise est de 102 % de la juste valeur des titres prêtés. Une garantie peut se composer de ce qui suit :

- i) Trésorerie.
- ii) Titres admissibles.
- iii) Des lettres de crédit irrévocables émises par une institution financière canadienne, qui n'est pas la contrepartie, ou un membre du groupe de la contrepartie, du fonds dans le cadre de la transaction, pour autant que les titres de créance de l'institution financière canadienne notés comme dette à court terme par une agence de notation agréée aient une note de crédit approuvée.
- iv) Les titres qui sont immédiatement convertibles en titres du même émetteur, de la même catégorie ou du même type et dont l'échéance est identique à celle des titres prêtés.

La juste valeur des titres prêtés est établie à la clôture d'une date d'évaluation, et toute garantie additionnelle exigée est livrée au Fonds le jour ouvrable suivant. Les titres prêtés continuent d'être inclus dans l'inventaire du portefeuille et figurent aux états de la situation financière, dans la valeur totale des placements (actifs financiers non dérivés), à la juste valeur. Le cas échéant, les opérations de prêt de titres d'un Fonds sont présentées dans la note intitulée *Prêt de titres* des états de la situation financière.

Selon le *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*, il est nécessaire de présenter un rapprochement du revenu brut tiré des opérations de prêt de titres des Fonds et du revenu tiré des opérations de prêt de titres présenté dans les états du résultat global des Fonds. Le montant brut découlant des opérations de prêt de titres comprend les intérêts versés sur la garantie, les retenues d'impôt déduites, les honoraires payés à l'agent chargé des prêts des Fonds et le revenu tiré du prêt de titres reçu par les Fonds. S'il y a lieu, le rapprochement se trouve dans les notes des états du résultat global des Fonds.

l) Fonds à catégories ou à séries multiples

Les gains ou les pertes en capital réalisés ou latents, les produits et les charges communes (autres que les charges d'exploitation et les frais de gestion propres à une catégorie ou à une série) du Fonds sont attribués aux porteurs de parts chaque date d'évaluation proportionnellement à la valeur liquidative respective du jour précédent, laquelle tient compte des opérations effectuées par le porteur de parts ce jour-là, pour chaque catégorie ou série de parts à la date de l'attribution. Toutes les charges d'exploitation et tous les frais de gestion propres à une catégorie ou à une série n'ont pas besoin d'être attribués. Toutes les charges d'exploitation propres à une catégorie ou à une série sont prises en charge par le gestionnaire et recouvrées auprès des Fonds.

m) Prêts et créances, autres actifs et passifs

Les prêts et créances et autres actifs et passifs sont comptabilisés au coût, qui s'approche de leur juste valeur, à l'exception de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables qui est présenté à la valeur de rachat.

n) Légende des abréviations

Voici les abréviations (conversion de devises et autres) qui peuvent être utilisées dans l'inventaire du portefeuille :

Abréviations des devises

AED – Dirham des Émirats arabes unis	EGP – Livre égyptienne	MAD – Dirham marocain	RUB – Rouble russe
ARS – Peso argentin	EUR – Euro	MXN – Peso mexicain	SAR – Riyal saoudien
AUD – Dollar australien	GBP – Livre sterling	MYR – Ringgit malais	SEK – Couronne suédoise
BRL – Réal brésilien	HKD – Dollar de Hong Kong	NOK – Couronne norvégienne	SGD – Dollar de Singapour
CAD – Dollar canadien	HUF – Forint hongrois	NZD – Dollar néo-zélandais	THB – Baht thaïlandais
CHF – Franc suisse	IDR – Rupiah indonésienne	PEN – Nouveau sol péruvien	TRY – Nouvelle livre turque
CLP – Peso chilien	ILS – Shekel israélien	PHP – Peso philippin	TWD – Dollar de Taiwan
CNY – Renminbi chinois	INR – Roupie indienne	PKR – Roupie pakistanaise	USD – Dollar américain
COP – Peso colombien	JOD – Dinar jordanien	PLN – Zloty polonais	ZAR – Rand sud-africain
CZK – Couronne tchèque	JPY – Yen japonais	QAR – Riyal qatarien	
DKK – Couronne danoise	KRW – Won sud-coréen		

Autres abréviations

CAAÉ – Certificat américain d'actions étrangères	FNB – Fonds négocié en Bourse
OVC – Obligation à valeur conditionnelle	CIAÉ – Certificat international d'actions étrangères
ELN – Billet lié à des titres de participation	CAÉ – Certificat représentatif d'actions étrangères sans droit de vote

o) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part de chaque catégorie ou série, est obtenue en divisant l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions), présentée dans les états du résultat global, par le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

3. Évaluation des placements

La date d'évaluation (désignée la *date d'évaluation*) d'un Fonds correspond à un jour ouvrable au siège social du gestionnaire. Le gestionnaire peut, à son gré, fixer d'autres dates d'évaluation. La valeur des placements ou des actifs d'un Fonds est calculée comme suit :

a) Trésorerie et autres actifs

La trésorerie, les débiteurs, les dividendes à recevoir, les distributions à recevoir et les intérêts à recevoir sont évalués à la juste valeur ou à leur coût comptabilisé, plus ou moins les variations de change survenues entre le moment où l'actif a été comptabilisé par le Fonds et la date d'évaluation actuelle, qui se rapproche de la juste valeur.

b) Obligations, débetures et autres titres de créance

Les obligations, débetures et autres titres de créance sont évalués à la juste valeur d'après le dernier cours fourni par un fournisseur reconnu à la clôture des opérations à une date d'évaluation donnée, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur du jour, le gestionnaire déterminera alors le prix qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

c) Titres cotés en Bourse, titres non cotés en Bourse et juste valeur des titres étrangers

Les titres cotés ou négociés en Bourse sont évalués à la juste valeur selon le dernier cours, lorsque le dernier cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour, ou, s'il n'y a pas de cours négocié en Bourse ou lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur du jour et dans le cas de titres négociés sur un marché de gré à gré, à la juste valeur telle qu'elle est déterminée par le gestionnaire comme base d'évaluation appropriée. Dans un tel cas, une juste valeur est établie par le gestionnaire pour déterminer la valeur actuelle. Si des titres sont intercotés ou négociés sur plus d'une Bourse ou d'un marché, le gestionnaire a recours au marché principal ou à la Bourse principale pour déterminer la juste valeur de ces titres.

La juste valeur des parts de chaque fonds commun de placement dans lequel un Fonds investit est établie au moyen de la valeur liquidative la plus récente déterminée par le fiduciaire ou le gestionnaire du fonds commun de placement à la date d'évaluation.

Les titres non cotés en Bourse sont évalués à la juste valeur d'après le dernier cours tel qu'il est fixé par un courtier reconnu, ou le gestionnaire peut décider d'un prix qui reflète plus précisément la juste valeur de ces titres, s'il estime que le dernier cours ne reflète pas la juste valeur.

L'évaluation à la juste valeur est conçue pour éviter les cours périmés et pour fournir une juste valeur plus exacte, et elle peut servir de dissuasion contre les opérations nuisibles à court terme ou excessives effectuées dans le Fonds. Lorsque des titres cotés ou négociés en Bourse ou sur un marché qui ferme avant les marchés ou les Bourses d'Amérique du Nord ou d'Amérique du Sud sont évalués par le gestionnaire à leur juste valeur marchande, plutôt qu'à leurs cours cotés ou publiés, les cours des titres utilisés pour calculer l'actif net ou la valeur liquidative du Fonds peuvent différer des cours cotés ou publiés de ces titres.

d) Dérivés

Les positions longues sur options, les titres assimilables à des titres de créance et les bons de souscription cotés sont évalués à la juste valeur au moyen du dernier cours inscrit à leur Bourse principale ou fourni par un courtier reconnu pour ces titres, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour et que la note de crédit de chaque contrepartie (attribuée par S&P Global Ratings, division de S&P Global) est égale ou supérieure à la notation désignée minimale.

Notes des états financiers

Lorsqu'une option est vendue par un Fonds, la prime qu'il reçoit est comptabilisée en tant que passif évalué à un montant égal à la juste valeur actuelle de l'option qui aurait pour effet de liquider la position. La différence résultant d'une réévaluation est considérée comme un profit ou une perte latent(e) sur placement; le passif est déduit lors du calcul de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds. Les titres visés par une option de vente, le cas échéant, sont évalués de la façon décrite ci-dessus pour les titres cotés.

Les contrats à terme standardisés, les contrats à terme et les swaps sont évalués à la juste valeur selon le profit ou la perte, le cas échéant, qui serait réalisé(e) à la date d'évaluation, si la position dans les contrats à terme standardisés, les contrats à terme ou les swaps était liquidée.

La marge payée ou déposée à l'égard de contrats à terme standardisés et de contrats à terme est inscrite comme un débiteur, et une marge constituée d'actifs autres que la trésorerie est désignée comme détenue à titre de garantie. Les autres instruments dérivés et les marges sont évalués à la juste valeur d'une manière qui, selon le gestionnaire, représente leur juste valeur.

e) Titres à négociation restreinte

Les titres à négociation restreinte acquis par un Fonds sont évalués à la juste valeur d'une manière qui, selon le gestionnaire, représente leur juste valeur.

f) Autres placements

Tous les autres placements des Fonds sont évalués à la juste valeur conformément aux lois des autorités canadiennes en valeurs mobilières, le cas échéant.

Le gestionnaire établit la valeur d'un titre ou d'un autre bien d'un Fonds pour lequel aucun cours n'est disponible ou pour lequel le cours ne reflète pas adéquatement la juste valeur en l'évaluant à sa juste valeur. Dans de tels cas, la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation à la juste valeur qui reflètent plus précisément la juste valeur établie par le gestionnaire.

4. Participations dans les fonds sous-jacents

Les Fonds peuvent investir dans d'autres fonds d'investissement (désignés les *fonds sous-jacents*). Chaque fonds sous-jacent investit dans un portefeuille d'actifs dans le but de réaliser des rendements sous forme de revenu de placement et une plus-value du capital pour le compte de ses porteurs de parts. Chaque fonds sous-jacent finance ses activités surtout par l'émission de parts rachetables, lesquelles sont remboursables au gré du porteur de parts et donnent droit à la quote-part de l'actif net du fonds sous-jacent. Les participations des Fonds dans les fonds sous-jacents détenues sous forme de parts rachetables sont présentées à l'inventaire du portefeuille à la juste valeur, ce qui représente l'exposition maximale des Fonds à ces placements. Les participations des Fonds dans les fonds sous-jacents à la fin de l'exercice précédent sont présentées à la sous-section *Risque de concentration* de la section *Risques liés aux instruments financiers* dans l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille*. Les distributions tirées des fonds sous-jacents sont inscrites aux états du résultat global à titre de revenu de placement. Les profits (pertes) réalisés(e)s et la variation des profits (pertes) latent(e)s provenant des fonds sous-jacents sont également présentés aux états du résultat global. Les Fonds ne fournissent pas d'autre soutien important aux fonds sous-jacents que ce soit d'ordre financier ou autre.

Le cas échéant, le tableau Participations dans des fonds sous-jacents est présenté dans l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille* et fournit des renseignements supplémentaires sur les placements des Fonds dans les fonds sous-jacents lorsque les participations représentent plus de 20 % de chacun des fonds sous-jacents.

5. Parts rachetables émises et en circulation

Chaque Fonds est autorisé à détenir un nombre illimité de catégories ou de séries de parts et peut émettre un nombre illimité de parts de chaque catégorie ou série. Les parts en circulation représentent l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds. Chaque part est sans valeur nominale, et la valeur de chaque part correspond à la valeur liquidative qui est déterminée chaque date d'évaluation. Le règlement du coût des parts émises est effectué en vertu de la réglementation sur les valeurs mobilières applicable au moment de l'émission. Les distributions effectuées par un Fonds et réinvesties par les porteurs de parts en parts additionnelles sont également considérées comme des parts rachetables émises par un Fonds.

Les parts sont rachetées à la valeur de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part d'un Fonds. Le droit de faire racheter des parts d'un Fonds peut être suspendu sur approbation des autorités canadiennes en valeurs mobilières ou lorsque la négociation normale est suspendue à une Bourse de valeurs, d'options ou de contrats à terme standardisés au Canada ou à l'étranger où sont négociés les titres ou les instruments dérivés qui constituent plus de 50 % de la valeur ou de l'exposition sous-jacente du total de l'actif d'un Fonds, à l'exclusion du passif d'un Fonds, et lorsque ces titres ou ces instruments dérivés ne sont pas négociés à une autre Bourse qui représente une option raisonnablement pratique pour un Fonds. Le Fonds n'est pas assujéti, en vertu de règles externes, à des exigences concernant son capital.

Le capital reçu par un Fonds est utilisé dans le cadre du mandat de placement de ce Fonds, ce qui peut inclure la capacité d'avoir les liquidités nécessaires pour répondre aux besoins de rachat de parts à la demande d'un porteur de parts.

La variation des parts émises et en circulation pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022 est présentée dans les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

6. Frais de gestion, frais d'administration fixes et charges d'exploitation

Les frais de gestion sont fondés sur la valeur liquidative des Fonds et calculés quotidiennement. Les frais de gestion sont payés au gestionnaire en contrepartie de la prestation de services de gestion, de placement et de conseil liés aux portefeuilles ou de dispositions prises pour la prestation de ces services. Les frais de gestion annuels maximums exprimés en pourcentage de la valeur liquidative moyenne pour chaque catégorie ou série de parts du Fonds sont présentés dans la note intitulée *Taux maximums annuels des frais de gestion facturables* des états du résultat global. Pour les parts de catégorie O et de série O, les frais de gestion sont négociés ou payés par les porteurs de parts, ou selon leurs instructions, ou par les courtiers ou les gestionnaires discrétionnaires au nom des porteurs de parts.

Jusqu'au 30 juin 2022, chaque catégorie ou série de parts des Fonds, à l'exception des Stratégies d'investissement durable, des Solutions de placement Intelli et des Portefeuilles FNB, devait acquitter toutes les charges liées à l'exploitation et à la conduite des activités des Fonds, ce qui peut comprendre les intérêts, les coûts d'exploitation et d'administration (autres que les frais de publicité et de promotion, qui incombent au gestionnaire), les frais de courtage, les commissions, les marges, les frais de réglementation, les honoraires versés aux membres du comité d'examen indépendant, les impôts et les taxes, les honoraires des auditeurs et les frais juridiques de même que les charges, les frais de garde et de dépôt, les coûts de services aux investisseurs et les coûts liés à la présentation de rapports aux porteurs de parts, de prospectus et d'autres rapports. Le gestionnaire paie toutes les charges d'exploitation propres à une catégorie ou à une série et les recouvre auprès des Fonds. Les Fonds ne versent pas d'honoraires au fiduciaire.

Le gestionnaire peut recouvrer d'un Fonds un montant inférieur aux charges d'exploitation réelles propres à une catégorie ou à une série qu'il paie, et ainsi prendre en charge des charges propres à une catégorie ou à une série. Le gestionnaire peut également imputer à un Fonds un montant inférieur aux frais de gestion maximums présentés à la note *Taux maximums annuels des frais de gestion facturables* des états du résultat global, et ainsi renoncer aux frais de gestion.

Le gestionnaire peut, en tout temps et à sa seule discrétion, cesser de prendre en charge des charges d'exploitation propres à une catégorie ou à une série ou cesser de renoncer aux frais de gestion. Les charges d'exploitation propres à une catégorie ou à une série prises en charge par le gestionnaire ou les frais de gestion auxquels il a renoncé sont présentés dans les états du résultat global.

Depuis le 1^{er} juillet 2022, le gestionnaire paie les charges d'exploitation du Fonds, autres que certaines charges, des Fonds mutuels CIBC et des Portefeuilles sous gestion (désignés les *Fonds visés*), en contrepartie du paiement par les Fonds visés de frais d'administration annuels fixes. Ces frais s'appliquent à toutes les catégories des Fonds visés, à l'exception des parts de catégorie O, et correspondent à un pourcentage précis de la valeur liquidative de chaque catégorie des Fonds visés.

Dans certains cas, le gestionnaire peut imputer des frais de gestion à un Fonds qui sont inférieurs aux frais de gestion qu'il a le droit d'exiger de certains investisseurs dans un Fonds. L'écart dans le montant des frais de gestion est payé par le Fonds aux investisseurs concernés à titre de distribution de parts additionnelles (désignées les *distributions des frais de gestion*) du Fonds. Les distributions des frais de gestion sont négociables entre le gestionnaire et l'investisseur et dépendent principalement de l'importance du placement de l'investisseur dans le Fonds. Les distributions des frais de gestion payées aux investisseurs admissibles n'ont pas d'incidence négative sur le Fonds ou sur tout autre investisseur du Fonds. Le gestionnaire peut augmenter ou diminuer le montant des distributions des frais de gestion pour certains investisseurs de temps à autre.

Le gestionnaire paie les charges d'exploitation des Stratégies d'investissement durable, des Solutions de placement Intelli et des Portefeuilles FNB, qui peuvent comprendre, sans s'y limiter, les charges d'exploitation et les frais d'administration; les frais réglementaires; les honoraires des auditeurs et les frais juridiques; les honoraires du fiduciaire, les frais de garde et de dépôt et les honoraires des agents; et les frais de service aux investisseurs et les frais liés aux rapports aux porteurs de parts, aux prospectus, aux aperçus des fonds et aux autres rapports, en contrepartie du paiement par les Stratégies d'investissement durable, les Solutions de placement Intelli et les Portefeuilles FNB de frais d'administration fixes au gestionnaire. Les frais d'administration fixes correspondront à un pourcentage précisé de la valeur liquidative des catégories de parts des Portefeuilles FNB, des séries de parts des Solutions de placement Intelli et des séries de parts des Stratégies d'investissement durable, calculés et accumulés chaque jour et payés chaque mois. Les frais d'administration fixes facturés à chaque catégorie de parts des Portefeuilles FNB, à chaque série de parts des Solutions de placement Intelli et à chaque série de parts des Stratégies d'investissement durable sont présentés à la note *Frais d'administration fixes* des états du résultat global. Aucuns frais d'administration fixes ne sont exigibles à l'égard des parts de catégorie O et de série O. Les frais d'administration fixes payables par les Stratégies d'investissement durable, les Solutions de placement Intelli et les Portefeuilles FNB pourraient, au cours d'une période donnée, être supérieurs ou inférieurs aux dépenses que nous engageons dans la prestation de ces services aux Stratégies d'investissement durable, aux Solutions de placement Intelli et aux Portefeuilles FNB.

Lorsqu'un Fonds investit dans des parts d'un fonds sous-jacent, le Fonds ne verse pas en double des frais de gestion sur la partie de ses actifs qu'il investit dans des parts du fonds sous-jacent. En outre, le Fonds ne verse pas en double des frais d'acquisition ou des frais de rachat à l'égard de l'achat ou du rachat par ce dernier de parts du fonds sous-jacent. Certains fonds sous-jacents dont les Fonds détiennent des parts peuvent offrir des distributions des frais de gestion. Ces distributions des frais de gestion d'un fonds sous-jacent seront versées comme il est exigé pour les versements de distributions imposables par un Fonds. Le gestionnaire d'un fonds sous-jacent peut, dans certains cas, renoncer à une partie des frais de gestion d'un fonds sous-jacent ou prendre en charge une partie des charges d'exploitation de ce dernier.

7. Impôt sur le résultat et retenues d'impôt

Les Fonds sont des fiducies de fonds communs de placement au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), à l'exception du Fonds durable d'obligations canadiennes de base Plus CIBC et de la Solution durable équilibrée prudente CIBC, qui sont des fiducies d'investissement à participation unitaire. La tranche de leur revenu net et/ou des gains en capital nets réalisés distribuée aux porteurs de parts n'est pas assujettie à l'impôt sur le résultat. De plus, l'impôt sur le résultat payable sur les gains en capital nets réalisés non distribués est remboursable en fonction d'une formule lorsque les parts des Fonds sont rachetées. Une partie suffisante du revenu net et des gains en capital nets réalisés des Fonds a été ou sera distribuée aux porteurs de parts de sorte qu'aucun impôt n'est payable par les Fonds et, par conséquent, aucune provision pour impôt sur le résultat n'a été constituée dans les états financiers. À l'occasion, un Fonds peut verser des distributions qui dépassent le revenu net et les gains en capital nets qu'il a réalisés. Cette distribution excédentaire est désignée à titre de remboursement de capital et n'est pas imposable entre les mains des porteurs de parts. Cependant, un remboursement de capital réduit le coût moyen des parts du porteur de parts aux fins fiscales, ce qui peut donner lieu à un gain en capital pour le porteur de parts, dans la mesure où le coût moyen devient inférieur à zéro.

Le Fonds marché monétaire en dollars américains CIBC, le Portefeuille revenu sous gestion en dollars américains CIBC, le Portefeuille équilibré sous gestion en dollars américains CIBC et le Portefeuille croissance sous gestion en dollars américains CIBC peuvent réaliser des profits et des pertes de change nets à la conversion en dollars canadiens, à des fins fiscales, du montant net de leurs gains en capital réalisés. Ces gains sont distribués aux investisseurs annuellement, à moins que ces Fonds choisissent de les conserver, ce qui ferait en sorte que l'impôt serait payable par les Fonds.

Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées en avant pendant 20 ans.

Aux fins de l'impôt sur le résultat, les pertes en capital peuvent être reportées en avant indéfiniment et déduites des gains en capital réalisés au cours d'exercices ultérieurs. Le cas échéant, les pertes en capital nettes et les pertes autres qu'en capital d'un Fonds sont présentées en dollars canadiens dans la note *Pertes en capital nettes et pertes autres qu'en capital* des états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

L'année d'imposition des Fonds se termine le 15 décembre, sauf pour le Fonds de bons du Trésor canadiens CIBC, le Fonds marché monétaire CIBC, le Fonds marché monétaire en dollars américains CIBC, le Fonds durable d'obligations canadiennes de base Plus CIBC et la Solution durable équilibrée prudente CIBC, pour lesquels l'année d'imposition se termine le 31 décembre.

Les Fonds sont actuellement assujettis à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans les états du résultat global.

8. Commissions de courtage et honoraires

Le total des commissions versées par les Fonds aux courtiers relativement aux opérations sur portefeuille est présenté à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds, le cas échéant. Lors de l'attribution des activités de courtage à un courtier, le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs des Fonds peuvent se tourner vers la prestation de biens et de services par le courtier ou un tiers, autres que ceux relatifs à l'exécution d'ordres (désignés, dans l'industrie, *rabais de courtage*). Ces biens et services sont payés à même une partie des commissions de courtage, aident le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs à prendre des décisions en matière de placement pour les Fonds ou sont liés directement à l'exécution des opérations sur portefeuille au nom des Fonds. Le total des rabais de courtage versés par les Fonds aux courtiers est présenté à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds. En outre, le gestionnaire peut signer des ententes de récupération de la commission avec certains courtiers à l'égard du Fonds. Toute commission récupérée est versée au Fonds concerné.

Les opérations relatives aux titres à revenu fixe et à certains autres titres sont effectuées sur le marché de gré à gré, où les participants agissent à titre de mandants. Ces titres sont généralement négociés en fonction du solde net et ne comportent habituellement pas de commissions de courtage, mais comprennent, en règle générale, une marge (soit la différence entre le cours acheteur et le cours vendeur du titre du marché applicable).

Les marges associées à la négociation de titres à revenu fixe et de certains autres titres ne sont pas vérifiables et, pour cette raison, ne sont pas incluses dans les montants. En outre, les rabais de courtage ne comprennent que la valeur des services de recherche et d'autres services fournis par un tiers à Gestion d'actifs CIBC inc. (désignée *GACI* ou le *conseiller en valeurs*) et à tout sous-conseiller en valeurs, la valeur des services fournis au conseiller en valeurs et à tout sous-conseiller en valeurs par le courtier ne pouvant être déterminée. Quand ces services sont offerts à plus d'un Fonds, les coûts sont répartis entre ces Fonds en fonction du nombre d'opérations ou d'autres facteurs justes, tels qu'ils sont déterminés par le conseiller en valeurs et tout sous-conseiller en valeurs.

9. Opérations entre parties liées

Les rôles et responsabilités de la Banque CIBC et des membres de son groupe, en ce qui a trait aux Fonds, se résument comme suit et sont assortis des frais et honoraires (collectivement, désignés les *frais*) décrits ci-après. Les Fonds peuvent détenir des titres de la Banque CIBC. La Banque CIBC et les membres de son groupe peuvent également prendre part à des placements de titres ou accorder des prêts à des émetteurs dont les titres figurent dans le portefeuille des Fonds, qui ont conclu des opérations d'achat ou de vente de titres auprès des Fonds en agissant à titre de mandant, qui ont conclu des opérations d'achat ou de vente de titres auprès des Fonds au nom d'un autre fonds d'investissement géré par la Banque CIBC ou un membre de son groupe ou qui ont agi à titre de contrepartie dans des opérations sur dérivés. Les frais de gestion à payer et les autres charges à payer inscrits aux états de la situation financière sont généralement payables à une partie liée du Fonds.

Gestionnaire, fiduciaire, conseiller en valeurs et certains sous-conseillers en valeurs des Fonds

La Banque CIBC est le gestionnaire, la Compagnie Trust CIBC, le fiduciaire, et GACI, le conseiller en valeurs de chacun des Fonds.

En outre, le gestionnaire prend les dispositions nécessaires relativement aux services administratifs des Fonds (autres que les services de publicité et services promotionnels qui relèvent du gestionnaire), aux services juridiques, aux services aux investisseurs et aux coûts liés aux rapports aux porteurs de parts, aux prospectus et aux autres rapports. Le gestionnaire est l'agent chargé de la tenue des registres et l'agent des transferts des Fonds et fournit tous les autres services administratifs requis par les Fonds ou prend des dispositions pour la prestation de ces services. Depuis le 1^{er} juillet 2022, le gestionnaire paie tous les frais d'administration des Fonds en contrepartie du paiement par les Fonds de frais d'administration fixes.

Ententes et rabais de courtage

Le conseiller en valeurs délègue généralement les pouvoirs en matière de négociation et d'exécution aux sous-conseillers en valeurs.

Le conseiller en valeurs et les sous-conseillers en valeurs prennent des décisions, notamment sur la sélection des marchés et des courtiers ainsi que sur la négociation des commissions, en ce qui a trait à l'acquisition et à la vente de titres en portefeuille et de certains produits dérivés et à l'exécution des opérations sur portefeuille. Les activités de courtage peuvent être attribuées par le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs à Marchés mondiaux CIBC inc. et à CIBC World Markets Corp., toutes deux filiales de la Banque CIBC. Le total des commissions versées aux courtiers liés relativement aux opérations sur portefeuille est présenté à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds.

Notes des états financiers

Marchés mondiaux CIBC inc. et CIBC World Markets Corp. peuvent aussi réaliser des marges à la vente de titres à revenu fixe, d'autres titres et de certains produits dérivés aux Fonds. Les courtiers, y compris Marchés mondiaux CIBC inc. et CIBC World Markets Corp., peuvent fournir des biens et des services, autres que ceux relatifs à l'exécution d'ordres, au conseiller en valeurs et aux sous-conseillers en valeurs qui traitent les opérations de courtage par leur entremise. Ces biens et services sont payés à même une partie des commissions de courtage, aident le conseiller en valeurs et les sous-conseillers en valeurs à prendre des décisions en matière de placement pour le Fonds ou sont liés directement à l'exécution des opérations sur portefeuille au nom du Fonds. Comme le prévoient les conventions du conseiller en valeurs et des sous-conseillers en valeurs, ces rabais de courtage sont conformes aux lois applicables. Les frais de garde directement liés aux opérations sur portefeuille engagés par un Fonds, autrement payables par le Fonds, sont payés par GACI ou encore par le courtier ou les courtiers à la demande de GACI, jusqu'à concurrence du montant des crédits découlant des rabais de courtage issus des activités de négociation au nom du Fonds, ou une partie du Fonds, au cours du mois en question. Le total des rabais de courtage versés par le Fonds aux courtiers liés est présenté dans la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds. En outre, le gestionnaire peut signer des ententes de récupération de la commission avec certains courtiers à l'égard des Fonds. Toute commission récupérée est versée au Fonds concerné.

Courtier désigné et courtier

GACI a conclu une entente avec Marchés Mondiaux CIBC inc., un membre de son groupe, afin d'agir à titre de courtier désigné et courtier pour la distribution des parts de série FNB des Fonds, selon les conditions normales de concurrence en vigueur dans le secteur des fonds négociés en Bourse.

Dépositaire

Le dépositaire détient la totalité des liquidités et des titres pour les Fonds et s'assure que ces actifs sont conservés séparément des autres liquidités ou titres qu'il peut détenir. Le dépositaire fournit également d'autres services aux Fonds, y compris la tenue des dossiers et le traitement des opérations de change. La Compagnie Trust CIBC Mellon est le dépositaire des Fonds (désignée le *dépositaire*). Le dépositaire peut retenir les services de sous-dépositaires pour les Fonds. Les frais et les marges pour les services rendus par le dépositaire et directement liés à l'exécution des opérations sur portefeuille par un Fonds, ou une partie d'un Fonds, sont payés par GACI ou par le courtier ou les courtiers à la demande de GACI, jusqu'à concurrence du montant des crédits découlant des rabais de courtage issus des activités de négociation au nom des Fonds au cours du mois en question. Tous les autres frais découlant des services rendus par le dépositaire sont payés par le gestionnaire en contrepartie du paiement par les Fonds de frais d'administration fixes. La Banque CIBC détient une participation de 50 % dans le dépositaire.

Fournisseur de services

La Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon Inc. (désignée *STM CIBC*) fournit certains services aux Fonds, y compris des services de prêt de titres, de comptabilité, d'information financière et d'évaluation de portefeuille. Les honoraires pour ces services sont payés par le gestionnaire et recouvrés auprès des Fonds. La Banque CIBC détient indirectement une participation de 50 % dans STM CIBC.

Les montants en dollars versés par les Fonds (incluant toutes les taxes applicables) à STM CIBC au titre des services de prêt de titres pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022 sont présentés dans la note *Fournisseur de services* des états du résultat global.

10. Opérations de couverture

Certains titres libellés en devises ont fait l'objet d'une couverture totale ou partielle à l'aide de contrats de change à terme dans le cadre des stratégies de placement de certains Fonds. Ces couvertures sont indiquées par un numéro de référence dans l'inventaire du portefeuille et un numéro de référence correspondant dans le tableau Actifs et passifs dérivés – contrats de change à terme pour ces Fonds.

11. Garantie sur certains dérivés visés

Des placements à court terme peuvent être utilisés comme garantie pour des contrats à terme standardisés en cours auprès de courtiers.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux porteurs de parts de

Fonds de bons du Trésor canadiens CIBC
Fonds marché monétaire CIBC
Fonds marché monétaire en dollars américains CIBC
Fonds de revenu à court terme CIBC
Fonds canadien d'obligations CIBC
Fonds à revenu mensuel CIBC
Fonds d'obligations mondiales CIBC
Fonds mondial à revenu mensuel CIBC
Fonds équilibré CIBC
Fonds de revenu de dividendes CIBC
Fonds de croissance de dividendes CIBC
Fonds d'actions canadiennes CIBC
Fonds d'actions valeur canadiennes CIBC
Fonds de petites capitalisations canadien CIBC
Fonds d'actions américaines CIBC
Fonds petites sociétés américaines CIBC
Fonds d'actions mondiales CIBC
Fonds d'actions internationales CIBC
Fonds d'actions européennes CIBC
Fonds de marchés émergents CIBC
Fonds Asie-Pacifique CIBC
Fonds petites sociétés internationales CIBC
Fonds sociétés financières CIBC
Fonds ressources canadiennes CIBC
Fonds énergie CIBC
Fonds immobilier canadien CIBC
Fonds métaux précieux CIBC
Fonds mondial de technologie CIBC
Fonds indiciel d'obligations canadiennes à court terme CIBC
Fonds indice obligataire canadien CIBC
Fonds indice obligataire mondial CIBC
Fonds indiciel équilibré CIBC

Fonds indice boursier canadien CIBC
Fonds indice boursier américain élargi CIBC
Fonds indice boursier américain CIBC
Fonds indice boursier international CIBC
Fonds indice boursier européen CIBC
Fonds indiciel marchés émergents CIBC
Fonds indiciel Asie-Pacifique CIBC
Fonds indice Nasdaq CIBC
Fonds durable d'obligations canadiennes de base Plus CIBC
Fonds durable d'actions canadiennes CIBC
Fonds durable d'actions mondiales CIBC
Solution durable équilibrée prudente CIBC
Solution durable équilibrée CIBC
Solution durable équilibrée de croissance CIBC
Solution de revenu Intelli CIBC
Solution équilibrée de revenu Intelli CIBC
Solution équilibrée Intelli CIBC
Solution équilibrée de croissance Intelli CIBC
Solution de croissance Intelli CIBC
Portefeuille revenu sous gestion CIBC
Portefeuille revenu Plus sous gestion CIBC
Portefeuille équilibré sous gestion CIBC
Portefeuille équilibré à revenu mensuel sous gestion CIBC
Portefeuille croissance équilibré sous gestion CIBC
Portefeuille croissance sous gestion CIBC
Portefeuille croissance Plus sous gestion CIBC
Portefeuille revenu sous gestion en dollars américains CIBC
Portefeuille équilibré sous gestion en dollars américains CIBC
Portefeuille croissance sous gestion en dollars américains CIBC
Portefeuille FNB prudent CIBC
Portefeuille FNB équilibré CIBC
Portefeuille FNB équilibré de croissance CIBC

(collectivement, les « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers des Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022 et les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie pour les périodes closes à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière des Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022 ainsi que de leur performance financière et de leurs flux de trésorerie pour les périodes closes à ces dates conformément aux Normes internationales d'information financière (désignées les *IFRS*).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* du présent rapport. Nous sommes indépendants des Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement des Fonds. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement des Fonds avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux *IFRS*, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de chaque Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider les Fonds ou de cesser leur activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière des Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne des Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité des Fonds à poursuivre leur exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener les Fonds à cesser leur exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Gary Chin.

Ernst & Young S.N.L./S.E.N.C.R.L.

Toronto, Canada
21 mars 2024

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés



**Fonds mutuels CIBC
Famille de Portefeuilles CIBC**

Banque CIBC
CIBC Square
81 Bay Street, 20th Floor
Toronto (Ontario)
M5J 0E7

1 800 465-3863
www.cibc.com/fondsmutuels
info@gestiondactifscibc.com

Placements CIBC inc. est une filiale en propriété exclusive de la Banque CIBC et est le placeur principal des Fonds mutuels CIBC et de la Famille de Portefeuilles CIBC. La Famille de Portefeuilles CIBC est constituée de fonds communs de placement qui investissent principalement dans des Fonds mutuels CIBC. Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié, communiquez avec Placements CIBC inc. en composant le 1 800 465-3863 ou parlez-en à votre conseiller.

Le logo CIBC est une marque de commerce de la Banque CIBC, utilisée sous licence.